Conseil du statut de la femme

Rapport annuel 1983-1984

Québec

85-6472/

Conseil du statut de la femme

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil du statut de la femme

Ce document a été produit par la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 1er trimestre 1985
ISBN 2-551-09829-7
ISSN 0705-6435

© Gouvernement du Québec

Monsieur le Premier Ministre
Ministre délégué à la Condition féminine
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre

J'ai le plaisir de vous soumettre le dixième rapport annuel du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier 1983-1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente,
Francine C. McKenzie

Table des matières

I Première partie 7

1.1 Structures 7
1.1.1 Le Conseil 7
1.1.2 Les comités 7
— questions relatives à la formation et à la socialisation 7
— questions économiques 8
— questions relatives au travail et aux relations de travail 8
— planification 8
— questions relatives à la santé physique et mentale 8
— publicité non sexiste 8
— guide d'intervention pour les victimes d'agression à caractère sexuel 8
1.1.3 Permanence et services 9
— Direction 9
— Analyse et recherche 9
— Action-femmes 9
— Consult-action 9
— Information 9
— Documentation 10
— Administration 10
1.2 Objectifs et programmes 10
1.2.1 Objectifs 10
1.2.2 Programmes 10
1.2.3 Ressources humaines et financières 11

II Deuxième partie 13

2.1 Avis au Gouvernement 13
2.1.1 Avis au Gouvernement concernant des lois ou projets de loi 13
— Travailleuses et travailleurs au pourboire 13
— Services de garde à l'enfance 13
— Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles 13
— Avant-projet de loi sur la fonction publique 13
— Réforme du droit des personnes et du droit des successions 14
— Avis sur le projet de règlement du ministère de la Justice concernant les programmes d'accès à l'égalité 14
2.1.2 Avis au Gouvernement concernant la question des ressources 14
— Classification des employées de secrétariat et des agents de bureau 14
— Formation des adultes 15
— Gestion du travail à temps partiel dans la fonction publique 15
— Avis au ministère de l'Éducation concernant la proposition de relance et de renouveau pour la formation en travail de bureau 15

III Troisième partie 16

3.1 Activités des services 16
3.1.1 Réalisations concernant la formation et la socialisation 16
— Programme Pareille, pas pareils 16
— Publicité non sexiste 17
— Information préventive 18
— Projet d'intervention auprès des adolescentes 18
— Interventions auprès des groupes de femmes concernant la formation et la socialisation 19
3.1.2 Réalisations concernant la santé des femmes 19
— *Essai sur la santé des femmes* 19
— Interventions auprès des groupes de femmes concernant la santé 19
3.1.3 Réalisations concernant le travail 20
— Projet de loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles 20
— Travailleuses et travailleurs au pourboire 20
— Ouvrières du vêtement pour dames 20
— Interventions auprès des groupes de femmes concernant le travail 20
3.1.4 Réalisations concernant les questions économiques 21
— Forum sur la question économique 21
— Recherches réalisées aux fins du Forum sur la question économique 22
— Profil socio-écnomique des Québécoises 22
— Interventions auprès des groupes de femmes concernant les questions économiques 23
— Salon Épargne-placement 23
3.1.5 Réalisations concernant la famille 23
— Recherche sur la production domestique 23
— Interventions auprès des groupes de femmes concernant la famille 24
— Mouvement Retrouvailles 24
3.1.6 Réalisations concernant le cadre de vie 24
— Réforme du mode de scrutin 24
— Évaluation de la décennie de la femme promulguée par l'O.N.U. 25
— Diffusion de documents et d'outils concernant la pornographie et la violence 25
— Interventions auprès des groupes de femmes concernant le cadre de vie 25

3.2 Actions statutaires des services 26
3.2.1 Interventions en regard du plan d'action gouvernementale sur les communautés culturelles 26
3.2.2 Instruments de recherche et d'animation 26
3.2.3 Répertoire des groupes de femmes 26

3.2.4 Structuration de groupes et formation de réseaux **26**
3.2.5 Réponse aux demandes et aux plaintes **27**
3.2.6 Gestion des documents administratifs **29**
3.2.7 Accessibilité à la documentation sur la condition des femmes **29**
3.2.8 Accessibilité à des conférencières **30**
3.2.9 Relation avec les médias **30**
3.2.10 Service de prêt de documents audiovisuels **30**
3.2.11 Journée internationale des femmes **31**
3.2.12 Publication de la *Gazette des femmes* **32**

IV Quatrième partie **33**

4.1 Relations publiques du C.S.F. **33**
4.1.1 Représentations en Commission parlementaire et conférences de presse **33**
4.1.2 Allocutions de la Présidente **33**
4.1.3 Allocutions du personnel du C.S.F. **34**
4.1.4 Participation à une série télévisée **35**
4.1.5 Communiqués de presse **35**
4.1.6 Participation à des activités hors Québec **36**

4.2 Productions du C.S.F. **37**
4.2.1 Secteur de l'information générale **37**
4.2.2 Secteur de la santé **37**
4.2.3 Secteur du travail **37**
4.2.4 Secteur de la famille **37**
4.2.5 Secteur de l'éducation **37**
4.2.6 Secteur des questions économiques **38**
4.2.7 Secteur cadre de vie **38**

V Cinquième partie **39**

5. Orientations **39**

I Première partie

1.1 Structures

1.1.1 Le Conseil

La présidente du Conseil du statut de la femme est nommée par le Gouvernement pour une période de cinq ans. Claire Bonenfant a été nommée présidente en décembre 1978. Marianne Glofcheski fut présidente par intérim du 1er février au 27 mars 1984. Madame Francine C. McKenzie est entrée en fonction en tant que présidente le 28 mars 1984.

Dix membres sont également nommés pour un mandat de quatre ans:

1.	Éliane Saint-Cyr-Pelletier	19 juin 1980
2.	Danae Theodorakopoulos	24 septembre 1980
3.	Christiane Brinck	14 octobre 1981
4.	Jocelyne Juneau-Larin	7 juillet 1982

recommandées par les milieux universitaires:

1.	Marie Gratton-Boucher	14 septembre 1979
2.	Denise Piché	14 septembre 1979 au 24 juillet 1983

remplacée par

Diane Girard à partir du 6 décembre 1983

recommandées par les organismes syndicaux:

1.	France Sirois	29 septembre 1980
2.	Monique Simard	11 mars 1981

recommandées par les groupes socio-économiques:

1.	Léa Cousineau	24 septembre 1980
2.	Marianne Glofcheski	11 mars 1981

Madeleine Valois fut la secrétaire générale du Conseil jusqu'au 15 janvier 1984.

Germaine Castonguay a occupé le poste de directrice de la gestion des services. Toutes deux faisaient partie du Conseil, sans droit de vote cependant.

D'après la Loi du Conseil, les sous-ministres des ministères suivants, ou leurs déléguées, sont membres d'office du Conseil, sans droit de vote:

— Affaires culturelles
— Affaires sociales
— Habitation et Protection du consommateur
— Éducation
— Fonction publique
— Justice
— Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

1.1.2 Les comités

Les comités du Conseil sont des lieux de réflexion. Ils permettent au Conseil de mieux préciser ses décisions et de mieux orienter son action. Ils ont également pour mandat d'assumer la responsabilité des avis et des recommandations que le Conseil fait au Gouvernement, ainsi que la qualité des informations communiquées aux femmes et à la population.

Les comités jouent un rôle de support à l'assemblée régulière des membres et prolongent l'action du Conseil en dehors des assemblées régulières.

Ils se composent de membres du Conseil, de membres du personnel ainsi que de personnes venant de l'extérieur et possédant un intérêt et des connaissances dans les secteurs concernés. Cette composition mixte des comités en fait des lieux d'échange qui favorisent la confrontation des points de vue et la mise en commun de l'information. La coordination des comités et les liens entre ceux-ci et le Conseil sont confiés à la secrétaire générale du Conseil.

Comité sur les questions relatives à la formation et la socialisation

Le mandat de ce comité:

— poursuivre les études nécessaires et formuler des avis concernant la formation des adultes, particulièrement dans le secteur de la formation professionnelle;
— assurer la cohérence et voir les liens possibles entre les programmes de formation des adultes et ceux qui concernent particulièrement les jeunes;
— examiner les possibilités de recyclage pour les femmes et faire les recommandations pertinentes;
— poursuivre le travail de support déjà amorcé relativement à l'implantation d'une politique d'éducation des adultes.

La présidente de ce comité est Léa Cousineau. En sont membres: Marianne Glofcheski, Suzanne Henri, Louise Clermont et Renée Carpentier.

Comité sur les questions économiques

Le comité sur les questions économiques est présidé par Marianne Glofcheski. En font partie: Danae Theodorakopoulos, Lise Poulin-Simon, Francine Harel-Giasson, Francine Lepage et Gisèle Audette. Le mandat du comité est le suivant:

— assurer la cohérence des positions du Conseil sur les diverses mesures concernant le soutien du revenu pour les femmes et sur les autres questions pouvant assurer leur sécurité financière ou un partage des ressources;

— établir des principes directeurs (cadres de réflexion) en regard du développement économique et de la situation économique des femmes.

Le comité sur les questions économiques a été fusionné avec le comité en vue de préparer le Forum sur la question économique.

Comité sur les questions relatives au travail et aux relations de travail

Ce comité a pour mandat:

— d'examiner certains problèmes particuliers concernant les femmes sur le marché du travail, entre autres: les changements technologiques, la précarisation du travail, les mécanismes d'allocation des emplois, l'aménagement et la durée du temps de travail, les nouvelles tendances de gestion et de contrôle;

— identifier divers moyens pour résoudre ces problèmes reliés au travail, les politiques à établir, les revendications et les stratégies d'intervention.

Ce comité est présidé par Danae Theodorakopoulos. En sont membres: Monique Simard, Ginette Dussault, Diane Bellemare et Renée Carpentier. Tel que mentionné ci-haut, ce comité s'est fusionné au comité sur les questions économiques en vue de la préparation du Forum sur la question économique.

Comité de planification

Ce comité était composé de la présidente par intérim, Marianne Glofcheski, de deux membres du Conseil, Léa Cousineau et Jocelyne Juneau-Larin, de la directrice de la gestion des services, Germaine Castonguay, de la directrice du Service de l'information, Elisabeth Powers et d'une employée du Conseil, Cécile Richard.

Le mandat du comité a consisté à élaborer une stratégie, qui devait être par la suite soumise au Conseil, en vue de définir une nouvelle planification triennale.

Comité sur les questions relatives à la santé physique et mentale

Étant donné les travaux déjà effectués par le Conseil sur la question de la santé physique et mentale et étant donné aussi que le relais est assuré par divers groupes suite aux recommandations de la politique d'ensemble et de l'*Essai sur la santé des femmes* publié par le Conseil, il a été convenu que ce comité ne se réunirait au cours de l'année que pour des questions ponctuelles. Le Comité santé s'est réuni une fois.

Un Comité santé élargi a été convoqué afin de se prononcer sur le rapport du Comité sage-femme.

Comité pour la publicité non sexiste

Le Comité pour la publicité non sexiste a poursuivi ses activités au cours de l'année, c'est-à-dire qu'il a posé des actions en vue d'amener les annonceurs et organismes de publicité à éliminer les éléments sexistes ou discriminatoires envers les femmes et ce, dans toutes les manifestations de nature publicitaire.

Les membres de ce comité sont:

- Claire Bonenfant, présidente du Conseil
- Madeleine Valois, secrétaire du Conseil
- Catherine Lord, permanente attachée à ce comité
- Elysabeth Powers, directrice de l'information
- Solange Gervais, AFEAS
- Judith Paré, Union des artistes
- Paule Sainte-Marie, Commission des droits de la personne
- Stella Baudot, F.F.Q.
- Carole Gingras, comité de la condition féminine de la F.T.Q.

Comité pour l'implantation d'un guide d'intervention pour les victimes d'agression à caractère sexuel

Les personnes suivantes furent déléguées par leur organisme pour faire partie de ce comité:

- ministère des Affaires sociales: Monique Séguin
- ministère des Affaires sociales: François Simard
- ministère de la Justice: Jean-François Dionne
- Corporation profesionnelle des médecins du Québec: André Lapierre
- Conseil du statut de la femme: Claire Bonenfant
- Conseil du statut de la femme: Cécile Richard

Le mandat de ce comité visait à mettre au point un guide d'intervention et une trousse médico-légale qui permettraient aux différents intervenants de coordonner les services à donner à toute victime d'agression à caractère sexuel et de recueillir les informations et échantillons nécessaires lorsque ces victimes décident de porter plainte contre leur agresseur. Le lancement du guide s'est effectué en février 1984 par le ministère de la Justice.

1.1.3 Permanence et services

La structure du Conseil est restée la même au cours de l'exercice 1983-1984 avec toutefois la compression de deux postes résultant des coupures budgétaires subies par le Conseil. Les ministres Pauline Marois et Denise Leblanc-Bantey ont été tour à tour ministre responsable du Conseil du statut de la femme au cours de l'année 1983-1984.

Le Conseil du statut de la femme est rattaché au Conseil exécutif et dirigé administrativement par la présidente qui a le titre de dirigeante d'organisme.

Direction

La directrice de la gestion des services, Germaine Castonguay, assume la cohérence des activités reliées aux services, et elle assure entre autres la gestion des ressources humaines et financières.

En plus d'assumer diverses fonctions reliées aux activités du Conseil, la secrétaire de l'organisme, Madeleine Valois, coordonne les divers comités et assume la responsabilité de la gestion des documents du Conseil.

Une technicienne en administration et trois secrétaires complètent l'équipe de direction.

Service d'analyse et de recherche

Ce Service a un double mandat: effectuer des études et des analyses en vue de permettre au Conseil d'émettre des avis et recommandations au Gouvernement sur toute question concernant le respect des droits des femmes; réaliser des études sur les problèmes rencontrés par les femmes du Québec.

Le personnel se compose d'une directrice (administratrice V), de cinq agentes de recherche et de planification socio-économique et de deux employées de secrétariat. Les services professionnels de chercheurs externes ont été retenus pour certains dossiers spécialisés.

Service action-femmes

Par son Service action-femmes, le Conseil s'est donné un moyen privilégié de répondre aux demandes de renseignements et aux plaintes sur toute question relative à la condition féminine. Ces demandes proviennent de la population en général et particulièrement des femmes. Le Service compte une agente d'information, quatre techniciennes en information et une agente de bureau.

Service consult-action

Le Service consult-action a pour objectif la recherche de solutions collectives visant un changement social nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Ce Service offre un soutien aux réflexions, démarches et actions des groupes de femmes de toutes les régions du Québec; il favorise l'émergence et la consolidation de nouveaux groupes de femmes et facilite la concertation et la mobilisation des groupes sur des dossiers ou sur des événements. Enfin, le Service fait part au Conseil du statut de la femme des besoins des groupes afin d'alimenter la réflexion du Conseil et de l'aider dans le choix de ses orientations et de ses priorités ainsi que dans l'articulation de son action au mouvement des femmes.

Outre la directrice du Service (administratrice V), le personnel compte vingt-sept employées dont quinze agentes de recherche et de planification socio-économique et douze employées de secrétariat.

Le bureau central du Service est situé à Montréal et chaque région du Québec compte une équipe composée d'une agente de recherche et d'une agente de bureau, logeant dans les locaux de Communication-Québec.

Service de l'information

Le mandat du Service de l'information compte trois volets. Il consiste d'abord à faire prendre conscience au public en général et aux femmes en particulier des conditions de vie qui prévalent pour les femmes dans notre société. Le Service diffuse également de l'information sur les événements et les mesures législatives qui influencent les conditions de vie des femmes. Enfin, il entend établir des liens entre la population et le Conseil en vue de susciter les mobilisations nécessaires pour maintenir ou acquérir le respect des droits des femmes ainsi que pour obtenir les ressources susceptibles d'y contribuer.

Les moyens privilégiés pour informer les femmes sont le recours aux médias d'information, la production de documents écrits et audiovisuels, les rencontres avec des groupes de femmes, la conception et la réalisation de projets spéciaux d'information et de sensibilisation.

La directrice (administratrice V), six agentes et agents d'information, deux techniciennes en infor-

mation, deux employées de secrétariat et une agente de bureau forment le personnel de ce Service.

Service de documentation

Le Service de la documentation constitue un centre destiné à fournir aux autres services du Conseil les ressources documentaires nécessaires à la poursuite des travaux de recherche et d'information.

Il offre aussi le soutien technique nécessaire à la mise en application et au maintien du système de gestion des documents administratifs du Conseil, en réponse aux dispositions de la Loi 65, loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ainsi que la Loi 13 sur les archives du Québec.

Le Service répond également aux demandes de documentation concernant la condition des femmes en provenance de personnes ou de groupes.

Le personnel du Service est composé d'une bibliothécaire, de deux techniciennes en documentation et d'une agente de bureau.

Service d'administration

Le Service d'administration du Conseil du statut de la femme assume toutes les fonctions inhérentes à l'administration des ressources humaines, financières et matérielles.

Toutefois, certains services sont fournis par la Direction du personnel et la Direction de la comptabilité du ministère du Conseil exécutif.

Les effectifs du Service d'administration sont composés d'une responsable de service (attachée d'administration), d'une technicienne en administration, de deux agentes de bureau, d'une employée de secrétariat, d'une téléphoniste-réceptionniste et de deux auxiliaires de bureau.

1.2 Objectifs et programmes

1.2.1 Objectifs

Au cours du dernier exercice, le Conseil a conservé les objectifs qu'il s'était fixé lors de l'élaboration du plan triennal qui avait débuté avec l'exercice 1981-1982. Le Conseil s'était alors donné un objectif général: que les femmes affirment leur identité et choisissent leur devenir. Il s'était également fixé trois sous-objectifs:

— que les femmes identifient les contraintes qui s'exercent sur elles et obtiennent des conditions de vie équitables, égalitaires et satisfaisantes;

— que les femmes prennent conscience des valeurs propres aux Québécoises et réinventent des modèles culturels;

— que les femmes définissent et contrôlent le changement.

De façon plus spécifique, l'année 1983-1984 a été marquée par le choix d'une priorité, celle de centrer les activités du Conseil sur les questions économiques. Cette priorité répond à la préoccupation du Conseil de développer et de favoriser l'autonomie des femmes. Un des éléments essentiels de cette autonomie étant la non-dépendance financière, le Conseil a décidé de poursuivre, au cours de l'année, l'étude des mesures propres à sortir les femmes de leur état de dépendance et de pauvreté, pour rétablir une équité et une justice correspondant à leur contribution dans la société et au sein de leur famille et pour leur assurer la sécurité financière et le partage équitable des ressources: accès au travail, rémunération, conditions d'emploi, fiscalité, etc.

Le Conseil a cherché non seulement à mettre de l'avant des mesures correctives mais également à situer plus globalement ces mesures dans la perspective du développement économique.

Ainsi, le Conseil s'est préoccupé au cours de l'exercice, du développement des nouvelles technologies dont plusieurs formes ont déjà et auront de plus en plus, une influence importante sur les conditions de vie considérées sous l'angle du lieu de travail et du lieu d'habitation.

Enfin, le Conseil s'est donné comme objectif spécifique au cours de l'année 1983-1984, de tenir un Forum sur la situation des femmes en regard des questions économiques, forum qui s'est déroulé en octobre 1983.

1.2.2. Programmes

En regard des objectifs et des priorités mentionnés plus haut, le Conseil a élaboré les programmes suivants pour l'année 1983-1984:

— Dans le domaine des questions économiques:

1. Une recherche sur les orientations en matière de politique économique et sur leurs effets sur les conditions de vie des femmes.
2. Un Forum sur les questions économiques en regard des conditions de vie des femmes.
3. La régionalisation des données statistiques du recensement de 1981.
4. Le suivi des mesures législatives en matière économique (fiscalité, rentes, pensions, retraites, sécurité du revenu).
5. Une recherche sur les changements technologiques.
6. Le suivi à donner à la recherche sur la production domestique.

— Dans le domaine du travail:

1. Le suivi des dossiers *ad hoc* concernant le travail.
2. La poursuite de la réflexion du Conseil sur le travail à temps partiel et sur l'aménagement du temps de travail.
3. Une recherche à susciter chez des chercheuses ou dans des organismes appropriés concernant le travail à domicile non déclaré.

— Dans le domaine de la formation et de la socialisation:

1. Le suivi des politiques gouvernementales concernant la formation des adultes.
2. Le suivi des propositions gouvernementales concernant la formation professionnelle des jeunes et la production d'un outil d'information.
3. La poursuite des démarches concernant le sexisme dans l'éducation des jeunes enfants, dans la publicité et dans la formation des maîtres.
4. La poursuite du projet concernant les adolescentes.

— Dans le domaine de la famille:

1. Le suivi du projet de politique de la famille en cours d'élaboration par le Gouvernement.
2. L'étude comparative de trois recherches concernant la situation des femmes au foyer.
3. Une prise de position du Conseil concernant la nouvelle tranche de la réforme du Code civil.
4. La poursuite des actions entreprises par le Conseil pour informer les futurs époux.

— Dans le domaine de la santé:

1. Suite à la production de *l'Essai sur la santé des femmes* et à la prise en charge par les groupes relais de plusieurs aspects concernant la santé des femmes, le Conseil a décidé de laisser au dossier une période de mûrissement et de ne poursuivre dans ce domaine que des opérations ponctuelles.

— Dans le domaine du cadre de vie:

1. L'utilisation de la rétro-information fournie par Consult-action pour dresser un portrait de la situation des femmes en région.
2. La mise sur pied de sections documentaires concernant les femmes, dans les bibliothèques et les centres de femmes.
3. La mise en oeuvre du plan de communication concernant le protocole médico-légal s'appliquant aux femmes victimes d'agressions à caractère sexuel.

— Autres programmes:

1. La publication d'un guide comportant des questions et réponses, qui regrouperait les informations contenues dans diverses publications du Conseil.
2. La poursuite des activités régulières du Service de l'information.
3. La poursuite des projets régionaux en organisation communautaire.
4. Le développement, le traitement, l'organisation et la diffusion de la collection documentaire.
5. Le suivi du système de gestion des documents administratifs.
6. Le développement de la banque de candidates potentielles.
7. La réévaluation et le réajustement des structures du Conseil.

1.2.3 Ressources humaines et financières

Les coupures budgétaires qu'a subies le Conseil du statut de la femme ont amené la compression de deux postes, en septembre 1983 et en mars 1984.

Le personnel permanent se répartit comme suit:

- La présidente du Conseil
- Cinq personnes cadres
- Vingt-neuf professionnelles (dont trois professionnelles en situation d'encadrement)
- Trente-huit employées de secrétariat, techniciennes et assimilées

Ce personnel est réparti à l'intérieur de six services dont cinq ont leur bureau à Québec tandis que le sixième, le Service consult-action, est situé à Montréal et qu'une partie de ses effectifs est affectée aux dix régions administratives du Québec. Ce personnel en région est constitué d'une agente de recherche et de planification socio-économique et d'une employée de secrétariat dont les bureaux sont logés dans ceux de Communication-Québec en région.

Les dépenses encourues pour l'administration du Conseil du statut de la femme apparaissent au budget du Conseil exécutif et sont payées à même les crédits accordés annuellement par l'Assemblée nationale pour chaque exercice financier.

Les états financiers présentés dans le tableau suivant réfèrent au document 07S12: État des dépenses budgétaires et des déboursés extrabudgétaires, M.A.J. du 12 mai 1984.

Ressources budgétaires 1983-1984

Fonctionnement voté :	Budget	Dépenses
01 – Traitement (employé(e)s permanent(e)s)	1 946 742,00 $	1 880 596,67 $
02 – Autres rémunérations (employé(e)s occasionnel(le)s)	276 818,00 $	276 457,56 $
03 – Service de transport et de communication	214 400,00 $	225 694,68 $
04 – Services professionnels administratifs et autres	230 400,00 $	213 351,15 $
05 – Entretien et réparation	8 000,00 $	7 498,40 $
06 – Loyers	24 600,00 $	16 847,35 $
07 – Fournitures et approvisionnement	33 900,00 $	38 099,39 $
08 – Matériel et équipement	—	1 283,45 $
08 – Matériel et équipement	27 100,00 $	26 624,38 $
11 – Autres dépenses	7 000,00 $	10 790,82 $
16 – Prêt, placement et avance	300,00 $	—
	2 769 260,00 $	**2 697 242,85 $**

Référence : État des dépenses budgétaires et des déboursés extra-budgétaires (7-S12), M.A.J. 2413 du 84-05-12

II Deuxième partie

2.1 Avis au Gouvernement

Au cours de l'exercice qui s'étend d'avril 1983 à mars 1984, le Conseil a tenu cinq assemblées régulières et il a voté vingt-huit résolutions.

2.1.1 Avis au Gouvernement concernant des lois, projets de lois ou règlements

Travailleurs et travailleuses au pourboire

Le Conseil du statut de la femme a soumis deux avis au Gouvernement sur les travailleurs et travailleuses au pourboire en 1983. En avril 1983, avant le dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi les concernant, le Conseil recommandait l'imposition du pourboire obligatoire. Il suggérait cette mesure pour assurer l'équité fiscale qui commande que tous les revenus touchés soient imposés mais aussi que tous les revenus imposés aient été réellement gagnés et l'équité sociale c'est-à-dire que les avantages sociaux et les cotisations sociales de l'employeur soient calculés sur le revenu global.

En novembre 1983, après le dépôt du projet de loi sur les employés et employées au pourboire dans la restauration, le Conseil faisait part de son avis par lequel il reprochait au Gouvernement le caratère inopérable et insatisfaisant de son projet de loi; inopérable, parce que la déclaration volontaire de pourboire de l'employé(e) telle qu'inscrite dans le projet de loi, était non vérifiable par le ministère du Revenu. Inopérable également, parce qu'il exigerait une estimation des pourboires non déclarés si l'ensemble des pourboires déclarés était inférieur à 8 %. La formule était insatisfaisante parce que le pourboire demeure une appréciation volontaire du service — célérité, personnaité de l'employé(e), dispositions du client, etc. avec toute la subjectivité que celà comporte.

Le Conseil apporte une attention particulière à ce dossier en raison du grand nombre de femmes qui oeuvrent dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. En effet, même si elles n'étaient pas toutes rémunérées au pourboire, soixante-dix mille (70 000) femmes travaillaient dans ce domaine au Québec en 1982.

Services de garde à l'enfance

En juin 1983, le Conseil du statut de la femme a soumis un avis au Gouvernement sur un projet de règlement relatif aux services de garde à l'enfance. Le Conseil s'est montré satisfait de la décision gouvernementale de règlementer les services fournis aux enfants en garderie. Mais il a toutefois indiqué quelques inquiétudes. L'imposition de normes de qualité, dont la pertinence ne fait pas de doute (la santé, l'épanouissement et l'éducation des enfants étant en cause), doit nécessairement être accompagnée de nouvelles ressources financières pour permettre à toutes les garderies à but non-lucratif de se soumettre au règlement. Aussi le Conseil a-t-il rappelé au Gouvernement qu'on ne peut compter sur l'initiative privée pour assurer un service aussi essentiel que celui de la garde des enfants et qu'il lui faut en conséquence consentir les ressources nécessaires à cette fin.

Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles

Dans un mémoire qu'il déposait à la Commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi 42 sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, le Conseil du statut de la femme demandait au législateur d'apporter des modifications substantielles à ce projet de loi de façon à assurer à toutes les travailleuses une protection minimale. Pour les travailleuses rémunérées, il a été demandé de tenir compte des caractéristiques des secteurs d'emploi féminin, rarement les mêmes que celles des secteurs où l'on retrouve surtout des hommes. Il a été demandé également que les travailleuses domestiques et les gardiennes d'enfants qui ne résident pas au domicile de leur employeur de même que les jeunes au foyer soient protégés par la loi au même titre que les autres travailleurs(euses).

Enfin, le Conseil a recommandé que le conjoint survivant d'un travailleur décédé de lésions professionnelles reçoive une rente viagère correspondant au revenu qu'aurait touché le travailleur décédé.

Avant-projet de loi sur la fonction publique

À l'occasion de la tenue de la Commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur la fonction publique, le Conseil du statut de la femme a soumis son point de vue sur un des aspects particuliers de cette loi, le classement par niveau. Le Conseil a indiqué qu'il jugeait souhaitable d'élargir l'application du classement par niveau, comme le

Gouvernement entendait le faire par son projet de loi.

On reconnaît ainsi que le classement par rang, sous les apparences d'objectivité, comporte des failles, la personne qui s'est classée au premier rang dans un concours n'étant pas toujours la personnne la mieux indiquée pour occuper l'emploi sollicité.

Toutefois, le Conseil n'a pu affirmer que le classement par niveau devait être généralisé pour toutes les catégories de personnel comme prévu à l'avant-projet de loi sur la fonction publique. Le Conseil a demandé que soient examinés attentivement les motifs de crainte manifestés par le syndicat des fonctionnaires face à la généralisation du classement par niveau.

Le Conseil a profité de cette occasion pour rappeler au Gouvernement la nécessité de l'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans la fonction publique. Il a demandé qu'aucune des étapes de dotation du personnel — accès aux concours, évaluation des candidatures et choix final ou nomination — ne soit soustraite à l'application de ces programmes et que les précisions nécessaires à cet effet soient prévues dans la Loi sur la fonction publique.

Réforme du droit des personnes (Loi 106) et du droit des successions (Loi 107)

Un mémoire a été communiqué au ministre de la Justice en septembre 1983 par lequel le Conseil du statut de la femme soumet ses commentaires et recommandations relativement à la réforme du droit des personnes et du droit des successions.

Relativement au droit des personnes, le Conseil s'est dit en accord notamment avec la formulation de l'article 1 « L'être humain possède la personnalité juridique. Il est sujet de droit depuis sa naissance jusqu'à sa mort ». Pour le Conseil, la formulation de ce principe fondamental ne fait que transposer dans un article du Code civil, l'interprétation que la doctrine et la jurisprudence ont donnée au paragraphe premier de l'article 18 du Code civil actuel « Tout être humain possède la personnalité juridique ».

Les commentaires du Conseil du statut de la femme relativement au nouveau droit des successions portent notamment sur la création d'une réserve héréditaire en faveur du conjoint survivant. Le Conseil a recommandé la reconnaissance à ce principe comme mesure de protection contre l'abus de la liberté de tester. Selon la recommandation du Conseil, toute personne mariée qui décède lègue cinquante pour cent de ses biens testamentaires au conjoint survivant, quelles que soient les dispositions prévues au testament. Par ailleurs, le Conseil a prévu dans l'application d'une telle réserve la possibilité pour les héritiers légitimes du défunt, d'un recours en contestation, en invoquant le motif d'enrichissement sans cause du conjoint survivant. On peut penser par exemple à la situation où un enfant du défunt décide de contester le fait que cinquante pour cent des biens de son père soient légués à l'épouse de celui-ci alors que les conjoints étaient mariés depuis moins de trois ans. Dans le cas de conjoints de fait, le Conseil a retenu le principe d'une créance alimentaire au conjoint survivant, exigible contre la succession.

Le Conseil a recommandé en outre, en ce qui a trait à la dévolution légale des successions, que lorsque le défunt laisse un conjoint et des descendants, le conjoint recueille la moitié de la succession et les descendants l'autre moitié (le projet de loi prévoit un tiers au conjoint et deux tiers aux descendants).

Avis sur le projet de règlement du ministère de la Justice concernant les programmes d'accès à l'égalité

Suite à l'adoption en décembre 1982, de la Loi 86 modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, le ministère de la Justice a préparé, en juillet 1983, un projet de règlement concernant les programmes d'accès à l'égalité qu'il a soumis au Conseil pour consultation. Nous avons rédigé un avis approuvé en novembre 1983 par l'Assemblée des membres du Conseil dans lequel nous demandions essentiellement que le projet soit plus explicite quant à la définition d'un programme d'accès à l'égalité et quant aux exigences qui en découlent. Pour appuyer nos dires, nous avons joint à notre avis un nouveau projet de règlement qui reprenait celui du ministère mais qui le complétait quant à l'aspect des étapes nécessaires à l'élaboration d'un programme et des types de mesures essentielles à tout programme. Enfin, nous avons proposé une nouvelle sous-section portant précisément sur la discrimination dans le domaine de l'éducation, sujet non abordé dans le projet du ministère de la Justice.

2.1.2 Avis au Gouvernement concernant la question des ressources

Classification des employées de secrétariat et des agents de bureau

Au cours de l'été de 1983, le ministère de la Fonction publique proposait un projet de modification de la classification des employées de secrétariat et agents de bureau. Ce projet se voulait une réponse à un engagement formel du Gouvernement

d'abolir le classement-moquette et d'améliorer la situation des secrétaires. Le classement-moquette désigne la classification en fonction du rang supérieur immédiat — plutôt que du contenu des tâches — classification attribuée au personnel de secrétariat.

Le changement proposé consistait à regrouper les agents de bureau et les employées de secrétariat (plus de 16 000 personnes, dont les trois quarts sont des femmes), à réviser le contenu des tâches afin de les diversifier et de les enrichir éventuellement. Le Conseil du statut de la femme a réagi vivement à cette réforme majeure de l'organisation du travail de bureau, croyant que celle-ci risquait même de détériorer la situation des employées touchées. En particulier, le Conseil s'inquiétait de la déclassificaion possible d'une partie du personnel de bureau, de l'arbitraire des procédures de reclassification proposées, de l'absence de budget de formation pour ces nouvelles tâches suggérées de même que de l'absence de possibilités d'avancement dans ces véritables culs-de-sac que sont ces ghettos d'emplois féminins de la fonction publique. Un avis à cet effet a été approuvé par les membres du Conseil en novembre et envoyé au ministère de la Fonction publique. (*La reclassification des employées de secrétariat ou la ténébreuse histoire d'une glissante moquette*, 14 pages, 83-11-3).

Formation des adultes

Après s'être accordé une longue période de réflexion suite au dépôt du Rapport de la Commission Jean, le Gouvernement, par la voix de ses ministres Camille Laurin, Denise Leblanc-Bantey et Pauline Marois, dévoile enfin son énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes.

Le Conseil qui a suivi les travaux de cette Commission depuis ses débuts, analyse la réponse gouvernementale pour conclure malheureusement qu'on semble y avoir sacrifié les engagements fermes aux beaux discours, en ce qui concerne les femmes notamment. Profondément déçu, le Conseil exige donc du Gouvernement des engagements clairs, fermes, sans équivoque, non seulement en matière de formation mais aussi en matière d'emploi. Trop d'ambiguïtés sont contenues dans cette politique ce qui a conduit le Conseil à demander la tenue d'une Commission parlementaire.

Gestion du travail à temps partiel dans la fonction publique

En novembre 1983, le Conseil fournit au ministère de la Fonction publique ses commentaires sur un projet de politique devant régir le travail à temps partiel dans la fonction publique. Selon l'avis déposé par le Conseil, pour être acceptable, le projet de politique devrait être significativement modifié.

Le Conseil reconnaît l'intérêt d'une réduction provisoire et volontaire de la durée du travail, il refuse par contre l'ouverture qui est faite à l'identification de postes à temps partiel.

Cette ouverture compromet, selon l'avis exprimé, le développement de réelles possibilités de réduction provisoire et volontaire de la durée de travail, notamment pour celles qui se retrouvent aux échelons inférieurs de la pyramide professionnelle.

Avis au ministère de l'Éducation suite à son document de consultation : Proposition de relance et de renouveau pour la formation en travail de bureau (secrétariat)

En décembre 1982, le ministère de l'Éducation faisait connaître son intention d'abolir le diplôme d'études collégiales en secrétariat. Le Conseil, en février 1983, réagissait à cette annonce en faisant parvenir au Ministère un avis sur cette question dans lequel il lui recommandait essentiellement d'abandonner cette hypothèse. Nous lui proposions plutôt de réviser le contenu du programme en tenant compte des nouvelles technologies. En décembre 1983, le ministère de l'Éducation a soumis à la consultation sa proposition de relance et de renouveau pour la formation en travail de bureau. Le Conseil a de nouveau réagi à ce document en faisant connaître son accord de principe aux principales recommandations envisagées par le ministère de l'Éducation. Cependant, nous lui avons fait part de notre inquiétude quant à l'impact d'une telle réforme sur la clientèle féminine en formation professionnelle au niveau collégial.

III Troisième partie

3.1 Activités des services

3.1.1. Réalisations concernant la formation et la socialisation

Programme Pareille, pas pareils

Ce programme triennal du Service de l'information est entré, en 1983-1984, dans sa dernière année de réalisation. Il résulte d'une collaboration entre le Conseil du statut de la femme et les ministères des Affaires sociales, de l'Éducation et des Affaires culturelles.

L'objectif du programme est d'offrir un appui aux personnes qui se préoccupent de « désexiser » l'éducation des jeunes enfants, notamment les parents de même que toute personne intervenant auprès des enfants de 0 à 6 ans dans les divers réseaux tels que les écoles (niveaux prématernel et maternel), les garderies, les établissements socio-sanitaires ainsi que les groupes de femmes et d'hommes.

Au cours de l'année écoulée, les outils réalisés dans le cadre du programme Pareille, pas pareils, notamment le vidéo *Un bébé tout neuf*, l'affiche et le dépliant ont été largement diffusés auprès des clientèles visées.

L'un des pivots du programme, le guide d'animation *Pareille, pas pareils* a subi une révision en profondeur au cours de l'année 1983-1984.

La première version du guide, réalisée en 1982-1983, a en effet été expérimentée auprès de sept groupes issus des secteurs suivants: santé communautaire, garderies, milieu préscolaire, groupes de femmes, groupes de parents et organismes de loisirs. Le rapport d'expérimentation a mis en lumière la nécessité de reprendre le contenu du guide de façon à répondre plus étroitement à l'objectif de création d'un outil « autonome », c'est-à-dire aisément utilisable par un éventail de personnes n'ayant pas reçu de formation spécifique concernant le dossier des femmes et les techniques d'animation de groupe. De ce fait, des consignes d'animation simples et complètes, des mises en situation et des exercices pratiques ont été intégrés au guide.

Le document a été réorganisé de façon à proposer neuf modules, indépendants les uns des autres, qui traitent notamment des thèmes suivants: les définitions et les manifestations du sexisme, les jeux et jouets, les produits culturels destinés aux jeunes enfants, la publicité, le décloisonnement des rôles masculins et féminins ainsi que les actions et activités permettant de tendre vers une « désexisation » de l'éducation des jeunes. En vue d'assurer la plus grande autonomie possible des utilisateurs et utilisatrices du guide, chacun des modules a été complété par des textes de fond qui posent la problématique des sujets abordés et offrent une synthèse des données de base pertinentes.

Cet outil sera distribué, au début de l'année 1984-1985, dans les réseaux des ministères des Affaires sociales, de l'Éducation, des Affaires culturelles, auprès des clientèles de l'Office des services de garde à l'enfance ainsi qu'auprès de celles du Conseil du statut de la femme.

Par ailleurs, c'est à l'automne 1983 que fut lancé sur le marché le produit culturel gagnant du concours organisé l'année précédente par le ministère des Affaires culturelles.

Dès le printemps 1984, les 7 500 exemplaires d'un coffret contenant un livre, un disque et un jeu destinés aux jeunes enfants étaient épuisés; 3 000 nouveaux exemplaires du produit ont donc été réédités. La maison d'édition québécoise responsable de la production du coffret et de sa diffusion a reçu un appui du Conseil dans ses efforts de promotion du produit auprès des groupes de femmes.

Quant à la diffusion du programme Pareille, pas pareils, de nombreuses démarches ont été accomplies, notamment auprès du Regroupement des garderies de la région 06-C, du Regroupement des garderies du Montréal métropolitain, de l'Association des étudiants du préscolaire et du primaire de l'Université de Montréal, du Département d'information scolaire et professionnelle de l'Université de Sherbrooke.

Une entrevue consacrée au programme Pareille, pas pareils fut également diffusée sur les ondes d'une station de télévision de la ville de Québec. Par ailleurs, suite à une invitation de la part du Réseau des femmes francophones de la Colombie Britannique, le vidéo *Un bébé tout neuf*, de même que l'ensemble du programme Pareille, pas pareils ont fait l'objet d'une présentation à Vancouver dans le cadre des festivités du 8 mars.

Enfin, en ce qui concerne les développements suscités par le programme Pareille, pas pareils, notons la collaboration que le Conseil a assurée à une chercheuse qui travaille à adapter la problématique et les outils du programme au niveau collégial.

Publicité non sexiste

Considérant qu'à l'intérieur de notre environnement culturel, l'industrie de la publicité joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la transmission et le renforcement des stéréotypes sexistes, le Conseil a poursuivi, au cours de l'année 1983-1984, ses efforts en vue d'en arriver à une « désexisation » des annonces publicitaires.

Par l'intermédiaire de son Comité pour la publicité non sexiste, le Conseil a recueilli cent soixante-trois plaintes, par rapport à trois cent deux l'année précédente. Cette diminution peut être attribuée à deux facteurs: d'une part, les progrès incontestables accomplis par l'industrie de la publicité, d'autre part, la disparition de la chronique du journal *La Presse* qui publiait des exemples de publicité sexiste et qui donnait en référence le nom et l'adresse du Comité pour la publicité non sexiste.

Conformément au mandat qui lui a été confié, le Comité pour la publicité non sexiste a poursuivi son travail de sensibilisation des publicitaires, des annonceurs et de l'opinion publique à l'égard des stéréotypes sexistes véhiculés par la publicité. Une diminution des ressources, tant humaines que financières, a cependant incité le Comité à donner moins d'ampleur à ses activités.

De ce fait, l'opération de sensibilisation au sexisme dans les annonces publicitaires, le concours Déméritas/Éméritas, organisé au cours des deux années antérieures, a été planifié, en 1983-1984, sur des bases différentes.

Contrairement aux années précédentes, la participation du grand public n'a pas été sollicitée. Ce sont les groupes de femmes qui, par l'intermédiaire d'une lettre et d'un formulaire, ont été invités à désigner les messages les plus sexistes, de même que les annonces qui, au contraire, brisent de façon positive les stéréotypes fondés sur le sexe.

La réponse des associations fut excellente, tant du point de vue de la quantité des formulaires de votes qui ont été complétés et renvoyés, que de la qualité des choix effectués. Les votes recueillis représentaient en effet 5 000 femmes, appartenant pour la plupart à des groupes de trente à cent personnes. La moisson des publicités sexistes et non sexistes a été importante: 70 publicités analysées comme étant discriminatoires envers les femmes et 45 messages non sexistes ont été recueillis.

L'objectif adopté par le Comité, en début d'année 1983, de motiver principalement les groupes et les associations de femmes à intervenir dans le dossier de la publicité sexiste a été en grande partie atteint. La publication de la deuxième édition de la brochure *La Publicité sexiste, c'est quoi?* offrant, entre autres, des suggestions concrètes d'action, est venue compléter l'instrumentation des groupes.

La diffusion des résultats du concours Déméritas/Éméritas en juin 1983, par voie de communiqué de presse, a permis de répercuter au niveau de l'opinion publique le travail d'analyse critique des messages publicitaires effectué par les groupes de femmes. Trois sessions de rencontre avec les journalistes des principaux médias ont été organisées à Montréal et à Québec.

À cette occasion, les publicités récipiendaires des prix et mentions Déméritas/Éméritas, enregistrées sur bande magnétoscopique, ont été analysées en présence de la presse.

La brochure *La Publicité sexiste, c'est quoi?*, imprimée à 5 000 exemplaires, a été remise à chacun des médias. La couverture de presse s'est révélée excellente, tant dans les journaux que dans les médias électroniques. Quant à la réaction des annonceurs récipiendaires des prix et mentions, elle fut constructive de la part de sept entreprises et négative dans un cas. Trois autres commanditaires ayant reçu un prix ou une mention Déméritas modifièrent leur publicité dans les mois suivants.

À titre de suivi à l'événement, la direction des postes de télévision qui avaient diffusé des messages publicitaires récipiendaires de prix ou de mentions Déméritas a été invitée par écrit à mettre en oeuvre une meilleure sélection des annonces publicitaires véhiculées sur les ondes. De plus, toutes les annonces jugées sexistes, qu'elles aient été primées ou non, ont été dénoncées auprès de la Confédération générale de la publicité (Cogep) afin que celle-ci intervienne auprès des entreprises commanditaires. Enfin, tous les groupes de femmes ayant participé au concours ont reçu une lettre de suivi ainsi qu'un exemplaire de la brochure *La Publicité sexiste, c'est quoi?*.

En ce qui concerne le mandat du Comité de recevoir et de traiter les plaintes du public portant sur les annonces publicitaires sexistes, de nouvelles modalités de fonctionnement sont intervenues, permettant d'assurer une meilleure répartition des ressources humaines au sein du Conseil.

Il est indéniable que les travaux du Comité ont cependant eu un impact réel sur la situation qui prévalait dans la publicité quant aux stéréotypes sexistes, comme en témoigne l'invitation qui fut adressée à la présidente du Conseil à siéger à titre

de jurée lors de la réunion du Publicité-Club consacrée au choix des prestigieux Coqs d'or de la publicité 1983. Cette invitation lancée au Conseil fut motivée par le souci de l'industrie de la publicité de s'assurer que les annonces récipiendaires des Coqs d'or avaient un caractère non sexiste.

Sur le plan international, le travail du Comité a fait l'objet de demandes d'information de la part d'une représentante de la Division des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies, de même que de la part de la ministre des Droits de la femme de France, lors de son passage au Québec en avril 1983.

Information préventive

Au cours de l'exercice, le Service action-femmes a poursuivi son programme d'information préventive auprès des deux clientèles-cibles déjà identifiées: les futurs époux et les futurs parents. Il a également préparé un projet destiné aux étudiantes de niveau secondaire visant à les sensibiliser aux problèmes que pose leur orientation.

Dans le cadre d'un programme de prévention auprès des futurs époux, le Service a négocié avec le ministère de la Justice, une nouvelle réimpression, à 12 000 exemplaires, de la brochure *L'amour, l'eau fraîche... et la Loi*. Le ministère de la Justice assume depuis deux ans maintenant l'ensemble de la distribution de cette brochure à tous les curés de paroisse du Québec et aux Services de préparation au mariage. Ainsi, tous les couples qui projettent un mariage sont informés des divers sujets les concernant depuis le régime matrimonial jusqu'aux dispositions légales sur les enfants.

En ce qui concerne les futurs parents, la brochure *Maman, Papa et la Loi* a été révisée, réimprimée à 50 000 exemplaires et distribuée aux départements de santé communautaire et aux C.L.S.C. Ces derniers remettent la brochure aux nouveaux parents soit aux cours prénataux, soit à l'hôpital après l'accouchement.

C'est le projet auprès des étudiantes du secondaire qui a été la préoccupation majeure du Service au cours de l'année. Un outil d'intervention a été préparé dont l'objectif est d'encourager les filles à considérer des carrières non traditionnelles. Il s'agit d'une brochure comprenant des informations sur le travail féminin, et sur les dangers qui menacent de nombreux emplois traditionnellement réservés aux femmes. On y trouve des témoignages de filles, déjà inscrites dans des programmes de formation non traditionnels, témoignages puisés à même une cinquantaine d'entrevues réalisées auprès d'étudiantes. Enfin, le document propose un choix de programmes non traditionnels à explorer à tous les niveaux d'enseignement: secondaire professionnel, collégial professionnel et universitaire.

Cet outil a été réalisé au cours de l'année avec la collaboration de la Coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation qui produira au cours de l'année 1984 un vidéo, des affiches et un dépliant pour accompagner le document. Le Service a également obtenu la collaboration du ministère de la Science et de la Technologie pour aider à défrayer les coûts de la brochure. Tous les éléments de ce projet d'intervention seront prêts à diffuser dans les écoles secondaires au printemps 1985.

Projet d'intervention auprès des adolescentes

En 1983-1984, les activités concernant le projet d'intervention auprès des adolescentes ont été assumées principalement par le Service de l'information.

En effet, suite aux travaux réalisés en 1982-1983 par le Service de la recherche, le Service de l'information recevait comme mandat de concevoir et d'élaborer une stratégie de communication à partir de l'analyse de ces recherches et des enquêtes réalisées auprès des médias électroniques et des intervenantes et intervenants auprès des adolescentes.

Le plan d'intervention fait état de la situation des adolescentes et propose la production d'un document audiovisuel en vue de sensibiliser les femmes à l'importance de leur rôle auprès des adolescentes et à la nécessité d'offrir à ces jeunes appui et solidarité.

La présente année financière a permis d'amorcer la réalisation de ce vidéo. La diffusion publique devrait avoir lieu au cours de 1984-1985. Les travaux du Service de la recherche ont été complétés au cours de l'année et devraient être diffusés publiquement à l'automne 1984.

Quant au travail de sensibilisation, il s'est reflété dans l'appui que le Service a fourni aux intervenantes et intervenants auprès des adolescentes, en assumant par exemple, la révision des textes des ateliers lors du Sommet québécois de la jeunesse.

Le Service de l'information a également donné son appui à la diffusion d'un document audiovisuel portant sur la sexualité des jeunes intitulé *Comme jeunesse se passe*, réalisé par Michèle Pérusse. Suite à l'intervention du Conseil et du Bureau de la condition féminine du ministère de l'Éducation, ce document audiovisuel devrait pouvoir être inscrit dans la liste bibliographique que le ministère de l'Éducation fournit aux commissions scolaires.

Tout au cours de l'année, le Conseil a contacté les organismes préoccupés de la condition des jeunes pour connaître leurs activités respectives concernant l'année internationale de la jeunesse prévue pour 1985. Le Conseil désire attirer l'attention des responsables de cet événement sur la situation particulière des adolescentes.

À cet effet, le plan d'intervention propose que le 8 mars 1985 soit consacré aux jeunes femmes. Dans cet esprit, le document audiovisuel portant sur les relations entre les femmes et les filles devient un outil de travail très percutant.

Interventions auprès des groupes de femmes concernant la formation et la socialisation

Ce domaine a été abordé avec les groupes de femmes par le Service consult-action, principalement sous trois aspects: l'orientation scolaire, le programme Pareille, pas pareils et le sexisme.

L'orientation scolaire, et plus précisément l'accès des femmes aux métiers non traditionnels, fut traitée par le biais du vidéo *L'avènement des cols roses* utilisé avec un outil d'animation pour sensibiliser les femmes à cette dimension de l'éducation.

En ce qui concerne le programme Pareille, pas pareils, les interventions du Service consult-action se sont orientées vers des références à la personne chargée de ces dossiers au Conseil du statut de la femme, plutôt que vers des rencontres formelles avec des groupes.

3.1.2 Réalisations concernant la santé des femmes

Essai sur la santé des femmes

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, le Service de l'information a collaboré avec le Service de l'édition du ministère des Communications à la production d'une édition commerciale de l'*Essai sur la santé des femmes*. Tirée à 5 154 exemplaires, cette nouvelle édition qui a paru à l'automne 1983, laisse présager un franc succès si l'on en croit la demande qu'a suscitée, de la part du public, la première version de ce document. Cette étude est en vente au coût de 9,50 $

Interventions auprès des groupes de femmes concernant la santé

Le thème de la santé des femmes, qui regroupe les dossiers concernant la santé mentale, les thérapeutes féministes, la sexualité et les phytocides, constitue l'un des domaines qui a enregistré le plus d'interventions auprès des groupes de femmes de la part du Service consult-action. Le Service a eu à fournir de la documentation et des références à des personnes et à des organismes. Sont à souligner particulièrement les interventions dans le dossier des phytocides, la publication et la diffusion du document sur les thérapeutes féministes, le soutien à la mise en place des ressources, notamment en cytologie et en psychiatrie. La prise de contact ou le développement de relations plus étroites avec les répondantes à la condition féminine du ministère des Affaires sociales ou des CRSSS a également fait partie des interventions du Service consult-action.

La pharmaco-dépendance fut abordée par le biais de l'ensemble ressource *C'est pas grave, c'est rien que vos nerfs*, produit par le ministère fédéral Santé et Bien-être. Ce sont surtout les groupes de femmes et les intervenantes des C.L.S.C. qui sont visés par cet ensemble ressource. Les principales interventions réalisées sur ce sujet ont été des sessions de formation, des prêts du vidéo *Juste pour me calmer* et des rencontres avec les différentes intervenantes concernées par le dossier.

Le dossier de la maternité, qui regroupe les problèmes liés aux sages-femmes, aux chambres des naissances et à l'humanisation des césariennes, a également suscité des interventions du Service consult-action, plus particulièrement auprès des groupes spécialisés sur ces sujets ou des groupes travaillant sur les conditions d'accouchement.

Les interventions à souligner sont la remise du rapport du Comité interministériel sur les sages-femmes et la rédaction d'avis et d'appuis. Ce sujet s'inscrit dans les retombées des colloques Accoucher ou se faire accoucher qui nécessitent du support aux groupes qui se sont créés après ces colloques.

Dans le domaine de la contraception, de l'avortement et des ressources en planning, les faits marquants ont été la mobilisation de nombreux groupes de femmes concernant les coûts du stérilet ainsi que le soutien accordé à différents groupes de femmes à l'occasion de problèmes soulevés par l'ouverture d'une clinique d'avortement dans une région du Québec. La rédaction d'un document-outil pour des sessions de sensibilisation et le soutien à des démarches en vue d'assouplir les critères du comité d'avortement d'un centre hospitalier constituent d'autres interventions réalisées par le Service consult-action.

Les activités du Service entourant la ménopause ont été davantage reliées au programme Odyssée créé par les Dames Hélène de Champlain. Ce programme vise à favoriser une meilleure compréhension et à démystifier ce phénomène, tant au plan psychologique que physique, ainsi qu'à aider les femmes à développer leur autonomie.

Les interventions ont consisté à référer à des personnes-ressources, à informer sur le programme, à agir à titre de personne-ressource, notamment lors de la rencontre sur l'influence de l'éducation sexiste sur la santé des femmes en période de ménopause, et à rédiger un avis suite à une demande d'appui au Conseil par les Dames Hélène de Champlain.

3.1.3 Réalisations concernant le travail

Projet de loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles

Au cours du présent exercice, le Conseil du statut de la femme a déposé un mémoire à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 42 sur les accidents de travail et les maladies professionnelles. De façon générale, le Conseil croit que s'il devait être adopté tel quel, ce projet de loi non seulement ne permettrait pas de corriger les déficiences du régime actuel, mais détériorerait encore davantage la situation que vivent actuellement les femmes. Le Conseil souhaite donc que le Gouvernement retire ce projet de loi s'il refuse de procéder à d'importants changements.

Suite à ce mémoire, le Service de l'information a émis un communiqué de presse de même qu'un article de fond résumant la position du Conseil et expliquant les réticences qu'il pose à l'endroit de ce projet de loi.

Par ailleurs, le Conseil du statut de la femme a appuyé, par voie de communiqué de presse, les démarches du Regroupement des femmes dont les maris sont décédés d'accident de travail ou d'amiantose.

Travailleuses et travailleurs au pourboire

Dans le courant de l'année, le Conseil est également intervenu dans le dossier des travailleuses et travailleurs au pourboire en produisant un avis à la Ministre et en le rendant public. Un communiqué de presse et un article de fond ont été émis par le Service de l'information dans lesquels le Conseil dit espérer que le Gouvernement n'écartera pas la solution du pourboire obligatoire dans le projet de loi qu'il doit déposer à l'Assemblée nationale. Le Service de l'information a répondu aux demandes des journalistes suscitées par ce communiqué et il a assuré la production de l'avis.

Ouvrières du vêtement pour dames

À l'occasion de la grève générale déclenchée par l'Union internationale des ouvrières du vêtement pour dames, le Conseil, dans un télégramme qu'il faisait parvenir aux grévistes, offrait à ce groupe son appui inconditionnel face à leur lutte et les assurait, dans la mesure de ses moyens, de tout son support et de sa solidarité. Suite à ce télégramme, le Service de l'information a émis un communiqué de presse.

Interventions auprès des groupes de femmes concernant le travail

Les interventions du Service consult-action auprès des groupes de femmes concernant le travail ont essentiellement porté sur les thèmes suivants: réinsertion des femmes sur le marché du travail, harcèlement sexuel au travail et microtechnologie.

La question de la réinsertion des femmes sur le marché du travail a été abordée par le Service consult-action à l'occasion du soutien que le Service a accordé au Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT). Les activités du Service consult-action à cet égard comprennent la diffusion du mémoire du CIAFT sur la réforme de la Loi d'aide sociale, la formation de tables régionales du CIAFT, la concertation des groupes et intervenantes impliqués dans des programmes de formation pour les femmes désireuses de retourner aux études ou au travail, la mise sur pied, le cas échéant, de tels programmes.

Outre le CIAFT, la clientèle rejointe dans le cadre des interventions réalisées sur ce sujet comprend surtout des groupes de femmes (notamment groupes de femmes chefs de famille, groupes offrant des services aux femmes désireuses de retourner sur le marché du travail et centres de femmes). Cette clientèle est également constituée de ministères (ministère Main-d'oeuvre Sécurité du Revenu, ministère de l'Education du Québec, Main-d'oeuvre et Immigration) et d'organismes para-publics (commissions scolaires, cégeps, C.L.S.C.) et des tables d'intervenantes.

Le Service consult-action a participé à des rencontres de groupes de femmes visant à assurer un suivi aux sommets économiques régionaux en ce qui a trait au retour des femmes au travail.

En ce qui concerne le harcèlement sexuel en milieu de travail, les interventions du Service consult-action ont essentiellement porté sur des cas précis de harcèlement. Ces interventions ont nécessité de nombreuses démarches visant à apporter un soutien aux plaignantes: rencontres avec les plaignantes, leurs avocates, la Commission des droits de la personne; recherches sur les recours possibles, les procédures, les ressources pertinentes; recherches d'avocats prêts à prendre la cause; organisation d'appuis; soutien moral aux plaignantes. D'autres interventions menées à plus court terme ont porté sur l'élaboration d'une stratégie avec les plai-

gnantes et leur syndicat de même qu'une incitation au CRSSS à s'impliquer dans le dossier.

Dans le domaine de la microtechnologie, le Service consult-action a apporté un soutien à long terme à certains organismes (CIAFT et F.F.Q.) en ce qui concerne leur participation à la table sectorielle sur les nouvelles technologies.

Le Service consult-action a également été appelé à intervenir dans de nombreux autres domaines relevant du dossier travail: congédiements, congés de maternité, discrimination à l'embauche ou dans les conventions collectives, révision du Code du travail, retrait préventif, femmes immigrantes, travailleuses clandestines, employées à pourboire, problématique du bénévolat.

Les demandes provenaient en bonne partie de personnes en quête d'information juridique et plus particulièrement d'étudiantes à la recherche de documentation et d'information en vue de réaliser des travaux de recherche sur les conditions de travail des femmes. Ces demandes provenaient également de différentes catégories de travailleuses ou encore de femmes désireuses d'obtenir des informations sur « l'entrepreneurship ».

D'autres demandes provenaient de groupes mobilisés sur une question (la production domestique pour l'AFEAS) ou directement concernés par un aspect particulier de la problématique (groupes de travailleuses).

Dans une région, l'agente de recherche a apporté son aide aux ouvrières d'une pépinière pour la rédaction d'un mémoire sur leurs conditions de travail.

Dans d'autres cas, le Service consult-action a contribué à l'organisation des colloques de l'AFEAS sur les travailleuses au foyer, a donné un appui à des auxiliaires familiales dans une plainte de discrimination, ou diffusé l'opération « carte postale » du National Action Committee sur la réforme du Code du travail.

3.1.4 Réalisations concernant les questions économiques

Forum sur la question économique

Conscient de la situation financière précaire des femmes, le Conseil a organisé un forum qui a réuni un grand nombre de femmes pour discuter des questions économiques.

Le Service de l'information a largement été mis à contribution dans la préparation et la tenue de cet événement.

Le Service a collaboré à la rédaction de documents et les a produits. Une brochure-programme a été réalisée ainsi qu'un document-synthèse. Ce document fait état, pour chacun des ateliers, des objectifs et des constats, avance différentes pistes de solutions et propose des enjeux. De plus, deux séries complètes de panneaux humoristiques ont été conçues et produites, chacun illustrant les thèmes abordés dans les ateliers. Le Service de l'information était également chargé de la révision des textes et de la production des divers documents de travail ainsi que du matériel de promotion (représentation symbolique, affiche, carte d'identification des participantes, etc.). Il s'est également chargé de la production de la revue de presse pendant la durée du forum mais également de celle regroupant tous les articles traitant du forum au cours des semaines précédant et suivant l'événement.

Dans le cadre de ce forum, un document audiovisuel sur vidéocassette intitulé *Coûte que Coûte* a été produit par le service, en collaboration avec le ministère des Communications, en vue de servir de « déclencheur » aux débats du forum. Cet outil d'une durée approximative de 16 minutes, donne brièvement la parole à neuf Québécoises de milieux et d'expériences diverses, sur la question de la femme à l'activité économique. Diverses facettes du vécu des femmes y sont abordées, notamment le travail au noir, « l'entrepreneurship » au féminin, les nouvelles technologies, la reconnaissance du travail au foyer, les revendications des femmes collaboratrices de leur mari et l'attitude des femmes face à leur sécurité économique.

Le document est illustré de brèves données statistiques qui font le lien entre l'expérience individuelle et les situations vécues par l'ensemble des femmes au niveau de la société. Un montage dynamique sur le plan des images, une ponctuation sonore originale, une touche d'humour ont assuré au vidéo *Coûte que Coûte* un bon succès lors de la présentation aux participantes du forum. Le document poursuit sa carrière auprès des groupes de femmes et fut également présenté de façon continue au Salon de l'Épargne-Placement 1984 à Montréal.

Quatre des femmes qui ont participé au tournage de *Coûte que Coûte* ont fait l'objet d'une entrevue plus approfondie. Afin que les segments les plus pertinents de ces témoignages ne soient pas laissés pour compte, quatre courts documents audiovisuels supplémentaires ont été montés par le ministère des Communications en collaboration avec le Service de l'information à partir des enregistrements qui n'avaient pas été utilisés pour *Coûte que Coûte*. Ces documents ont été mis à la disposition des personnes et des groupes qui désirent entreprendre une réflexion concernant l'autonomie économique des femmes.

Recherches réalisées aux fins du Forum sur la question économique

De nombreuses études effectuées au Service de la recherche ont été mises à la disposition du public à l'occasion du Forum sur la question économique, tenu à l'automne 1983.

- Boivin, Micheline, Francine Lepage et Sylvie Rhéault, *Les femmes et l'emploi*, Conseil du statut de la femme, 10 octobre 1983, 64 p.

Obtenir l'autonomie financière et l'indépendance économique sans un emploi rémunéré relève du domaine de la pure fiction. Pourtant, on laisse sous-entendre aux femmes que ce monde imaginaire existe. Les contes de fée n'intéressent plus les femmes et, par conséquent, nous refusons l'attente du prince charmant. Les femmes veulent des emplois et s'interrogent donc sur les moyens pour atteindre cet objectif.

- Carpentier, Renée, *Les nouvelles technologies et le travail salarié des femmes*, Conseil du statut de la femme, juin 1983, 117 p.

Actuellement, on parle beaucoup des nouvelles technologies dont on dit qu'elles révolutionneront nos façons de vivre et de travailler. Toutefois, laissé au libre jeu des intérêts en présence, il n'est pas du tout certain que le développement technologique puisse mener à la « désexisation » ou à un meilleur partage du travail. Au contraire même, le développement en cours tend davantage à confirmer, voire à accroître, la division sexiste du travail plutôt qu'à l'éliminer. À moins de revirements importants, les femmes risquent d'en être les principales victimes. À la déqualification de leurs emplois, au contrôle accru, à l'isolement, à l'atteinte à leur santé, etc., les femmes sauront-elles trouver des alternatives? Auront-elles les moyens de les imposer?

- Clermont, Louise, *Les femmes et l'aménagement du temps de travail salarié*, Conseil du statut de la femme, août 1983, 94 p.

Les femmes luttent pour mettre fin à la discrimination à leur endroit dans le domaine de l'emploi et du revenu. Elles veulent partager la responsabilité du travail domestique. Elles veulent avoir droit à des activités hors travail. Elles s'interrogent donc sur les retombées des débats actuels portant sur le partage des emplois, la réduction de la semaine de travail pour tous et toutes, la retraite anticipée, le temps partiel, les horaires variables, la semaine comprimée, les congés parentaux, les congés de formation et autres.

- Lepage, Francine, *La réforme des régimes de retraite: un enjeu important pour les femmes, Etude réalisée dans le cadre des travaux préparatoires au Forum sur la question économique*, Conseil du statut de la femme, Québec, 18 octobre 1983, 76 p.

Notre société ne réussit pas à assurer la sécurité financière de ses retraités, particulièrement des femmes âgées. Exigeant une hausse immédiate du niveau de revenu minimum qui est accordé aux personnes âgées dans le besoin, la population féminine souhaite de plus que, dans le futur, l'État fasse jouer au Régime de rentes du Québec un rôle central dans la protection du niveau de vie à la retraite. Consacrant du temps et des ressources aux soins des jeunes enfants, les femmes veulent que ce régime reconnaisse plus complètement cet apport social. À la retraite ou au moment du divorce, elles désirent bénéficer d'un meilleur partage des actifs que le couple a accumulés en prévision de la retraite afin d'être traitées en véritable partenaires dans le couple et non plus en personnes dépendantes du conjoint.

- Messier, Suzanne, *Perspectives d'emploi pour les Québécoises dans la décennie 1980*, Conseil du statut de la femme, septembre 1983, 73 p.

Quels sont les secteurs d'emploi et les catégories professionnelles dans lesquels se concentreront les emplois de demain? Les femmes y sont-elles présentes? Comment les Québécoises dans le contexte économique qui s'annonce arriveront-elles à confirmer et à augmenter leur présence dans la main-d'oeuvre alors que tout semble jouer contre elles?

- Rhéault, Sylvie, *Les femmes et la production sociale*, Conseil du statut de la femme, 31 août 1983, 114 p.

La satisfaction des besoins humains ne peut reposer sur la domination et l'appropriation, mais doit s'appuyer sur un rapport d'égalité. Nous imposer une production gratuite du seul fait que nous soyons femmes constitue une entorse au rapport d'égalité. Nous imposer aussi un développement industriel qui va à l'encontre de notre bien-être ne peut satisfaire non plus à nos aspirations. Pourquoi ne comptabilise-t-on pas certaines activités et ignore-t-on souvent l'aspect qualitatif de la production?

Profil socio-économique des Québécoises

En décembre 1981, le Conseil du statut de la femme mettait sous presse sa première publication statistique intitulée *Chiffres en main. Statistiques sur les Québécoises*. Ce document visait à remédier à l'actuel éparpillement des chiffres décrivant la situation des Québécoises et permettait ainsi de fournir aux personnes intéressées un ouvrage de référence accessible et vulgarisé qui contienne les

statistiques indispensables à une meilleure connaissance des femmes.

Étant donné le succès connu par cette publication, le Conseil remettait à l'Éditeur officiel, en mars 1984, un autre document ayant pour titre: *Les femmes, ça compte. Profil socio-économique des Québécoises*. Ce document vise les mêmes objectifs que le premier ouvrage mais aborde des sujets à caractère plus économique. Il présente cette fois-ci des données sur la participation des femmes à la main-d'oeuvre, sur les caractéristiques de leurs emplois, de même que sur leurs revenus; ces données ont été obtenues grâce à une commande spéciale adressée à Statistique Canada concernant le Recensement du Canada de 1981. Il met également à jour des données traitant de la participation des femmes, d'une part au système scolaire et, d'autre part au système de reproduction de notre société, considéré d'un point de vue démographique.

Interventions auprès des groupes de femmes concernant les questions économiques

Les interventions du Service consult-action concernant les questions économiques se regroupent autour de quatre thèmes: le Forum sur la question économique, la réforme des régimes de pensions, la situation socio-économique des régions et enfin la situation économique générale des femmes qui comporte des aspects tels que la fiscalité, le revenu, l'aide sociale et l'épargne.

Le Forum sur la question économique a mobilisé l'ensemble du Service consult-action qui a participé à cet événement à l'occasion de sessions de formation, d'animation d'ateliers, de conception et de rédaction de documents et d'aide apportée au niveau de l'organisation.

En ce qui concerne les régimes de pensions, les interventions du Service consult-action se sont surtout manifestées auprès de Cercles de fermières, d'individues et d'organismes publics et parapublics, sous forme de conception d'outils d'animation et de vulgarisation de textes sur le sujet.

La situation socio-économique des femmes en région fut abordée par le biais du soutien technique apporté par le Service consult-action lors des divers sommets économiques régionaux. La participation du Service consult-action a consisté à inciter les femmes à participer aux sommets, à définir leur implication, à les outiller en vue de l'événement et à assurer un suivi aux sommets. Le Service consult-action a également participé à certains comités de gestion et d'orientation de ces sommets et à assurer dans certains cas l'animation d'ateliers.

En ce qui concerne la production de portraits socio-économiques des femmes, ce projet fut concrétisé dans les régions de l'Estrie et de l'Outaouais. La réalisation de ces portraits a donné lieu à la mise en oeuvre d'une recherche, à la production d'un dépliant vulgarisé ainsi qu'à la participation à des audiences sur la pauvreté.

Les sujets relatifs à la situation économique générale des femmes, tels que le revenu, l'épargne et l'aide sociale, ont été abordés avec des individues, des organismes et des groupes de femmes mobilisés sur les questions économiques. Ces interventions faisaient généralement suite au Forum sur la question économique. Certaines démarches ont été effectuées à la demande des clubs d'épargne-femmes.

Par contre, l'intervention menée sur la question de la sécurité du revenu pour les veuves de mineurs amiantosés a nécessité une démarche de soutien à long terme au Regroupement des femmes des mineurs décédés (R.F.M.D.) Cette démarche s'est articulée autour de la rédaction et de la présentation d'un mémoire par le R.F.M.D. à la Commission parlementaire sur la Loi 42.

Enfin, pour ce qui est du dossier de la réforme de la fiscalité et de ses enjeux pour les femmes, la question a principalement été abordée par l'organisation de rencontres sur le sujet et dans la région de Québec, par une réunion régionale des groupes de femmes.

Salon Épargne-Placement

Conjointement avec le Secrétariat d'État à la condition féminine, le Service de l'information a participé aux deux Salons Épargne-Placement dont l'un se tenait à Québec et l'autre à Montréal. À celui de Québec, la collaboration du Conseil s'est limitée aux conférences. Quant à celui de Montréal, notre apport a été plus appréciable puisque le Service de l'information, en plus d'assumer la coordination du projet, a monté un kiosque (avec l'aide technique d'une employée du Service de l'information du ministère de la Fonction publique) et a assuré la permanence au kiosque pour répondre aux questions des visiteuses. Enfin, le Service de l'information du Conseil a assuré la planification et l'opérationnalisation des conférences.

3.1.5 Réalisations concernant la famille

Recherche sur la production domestique

Une imposante recherche concernant la production domestique a été diffusée en 1983-1984, à l'occasion du Forum sur la question économique Cette recherche, qui n'engage que ses auteures et

non le Conseil, trace les grandes lignes de la production domestique moderne; elle analyse en détail le temps et la répartition des tâches; elle explore les rapports des femmes à l'État et les politiques sociales.

Interventions auprès des groupes de femmes concernant la famille

Le Service consult-action a articulé son action, en ce qui concerne le dossier famille, autour de deux axes principaux: le droit de la famille et la politique familiale.

En ce qui a trait au droit de la famille, les demandes reçues par le Service consult-action ont porté principalement sur le nouveau code de la famille ainsi que sur des aspects particuliers du code tels que le nom de la femme mariée, le nom des enfants, la résidence familiale, la pension alimentaire, les régimes matrimoniaux, le divorce, la séparation, la garde des enfants, etc. Lorsque les demandes provenaient d'individues, elles ont été référées, en règle générale, au Service action-femmes ainsi qu'au ministère de la Justice et à l'Aide juridique. Quant aux demandes en provenance des groupes de femmes, elles ont donné lieu à des rencontres-échanges portant principalement sur le nouveau code de la famille.

Le dossier de la politique familiale, qui avait déjà fait l'objet d'une démarche en 1982-1983 sous l'impulsion du Service consult-action, a été abordé à nouveau en 1983-1984. Les objectifs poursuivis furent les suivants: sensibiliser et informer les groupes de femmes sur tous les aspects de la problématique d'une politique gouvernementale de la famille, aider les groupes à en identifier les enjeux et les outiller de façon à ce qu'ils puissent prendre position au moment où cette politique sera rendue publique.

L'année 1982-1983 fut consacrée à la fabrication d'outils qui furent utilisés au cours d'activités de sensibilisation des groupes de femmes dans les diverses régions. Cependant, le fait que le dévoilement de la politique familiale par le Gouvernement fut sans cesse retardé entraîna une démobilisation des groupes. La création d'un Regroupement inter-organismes pour une politique familiale vint orienter différemment les interventions du Service consult-action. Des liens furent établis entre les organismes familiaux et les groupes de femmes, tant au plan provincial que régional.

Au plan provincial, une représentante du Service consult-action a assisté à toutes les rencontres du Regroupement inter-organismes et de son comité de coordination. Elle a collaboré à l'élaboration du document de sensibilisation du Regroupement largement inspiré de celui de Consult-action; elle a effectué la mise à jour de l'outil de Consult-action. Elle a travaillé particulièrement avec la Fédération des associations de familles monoparentales dans leur processus de sensibilisation de leurs membres; elle a aidé des agentes de recherche pour la préparation de rencontres de sensibilisation dans certaines régions.

Dans les régions, les interventions visaient à informer et sensibiliser les groupes de femmes par des rencontres (régionales ou locales), par des consultations téléphoniques et l'envoi de documents pertinents.

Dans presque toutes les régions, des contacts ont été établis avec le ou la représentante provinciale ou régionale du Regroupement inter-organismes. Dans certaines régions, l'agente de recherche de Consult-action a contribué activement à la mise sur pied du Comité régional inter-organismes, particulièrement l'organisation de la première rencontre et a participé aux réunions du comité.

Le travail effectué dans ce dossier a permis d'effectuer des rapprochements entre les organismes familiaux et les groupes de femmes, de réduire les préjugés de part et d'autre et surtout d'inscrire la réalité spécifique des femmes au coeur des enjeux d'une politique familiale.

Mouvement Retrouvailles

En avril 1983, le mouvement Retrouvailles a pris beaucoup d'ampleur dans l'opinion publique. Essentiellement, il revendiquait une modification au nouveau Code civil entré en vigueur le 1er décembre 1982, afin que soient reconnus le droit aux origines pour les enfants et le droit à l'information pour les parents. Pour permettre aux membres de l'Assemblée du Conseil de discuter cette question, un dossier d'information a été préparé par le Service de la recherche: on y présente l'historique du mouvement, les intervenants concernés et la problématique.

3.1.6 Réalisations concernant le cadre de vie

Réforme du mode de scrutin

Suite à une demande de collaboration du Secrétariat à la réforme électorale, le Service consult-action a organisé des rencontres avec les groupes de femmes en vue de les sensibiliser à l'importance et aux enjeux d'une telle réforme et à les inciter à présenter des mémoires sur cette question.

Évaluation de la décennie de la femme promulguée par l'O.N.U.

Le Secrétariat à la condition féminine a reçu le mandat de préparer une réponse au questionnaire adressé aux gouvernements par l'Organisation des Nations unies, questionnaire qui portait sur les mesures prises et les obstacles rencontrés dans l'amélioration de la situation des femmes depuis 1975. Le Conseil a été sollicité par le Secrétariat à la condition féminine pour formuler des réponses aux questions portant principalement sur les obstacles au progrès dans un éventail de domaines tels que la santé, l'enseignement, l'emploi, la participation politique des femmes, etc. Des responsables de dossiers dans différents services du Conseil ont apporté leur contribution à la préparation des réponses; la coordination des travaux ainsi que la participation au Comité de validation mis sur pied par le Secrétariat furent assurées par le service de la Recherche. Le Conseil ne s'est cependant engagé que sur le contenu des réponses préparées par lui à l'intérieur du document gouvernemental.

Diffusion de documents et d'outils concernant la pornographie et la violence

Le Service de l'information a offert un soutien technique aux groupes de femmes et d'hommes impliqués dans la lutte contre la pornographie en s'associant à ces derniers pour la production d'une affiche, laquelle reprenait un article paru dans un média et qui s'intitulait « Pornographie et violence: les Québécoises se mobilisent ».

En rapport avec le dossier pornographie, divers documents ont été produits par le Service de l'information. Il s'agit des titres suivants:

- La pornographie et l'érotisation de la violence
- Prise de contact avec le phénomène pornographie
- Réflexions pour une approche féministe de la pornographie
- Aperçu et portrait des actions et démarches entreprises dans le dossier pornographie dans diverses régions de la province
- Mémoire du Conseil du statut de la femme sur le projet de loi 109, loi portant sur le cinéma et le vidéo
- Le cinéma X sur écran de silence
- Réflexion sur la sexualité

D'autre part, le Service de l'information en collaboration avec les ministères des Affaires sociales, de la Justice et de la Corporation des médecins du Québec, a coordonné l'élaboration d'une stratégie globale de communication pour le lancement du guide d'intervention pour les victimes d'agression à caractère sexuel.

Interventions auprès des groupes de femmes concernant le cadre de vie

Les interventions du Service consult-action en ce qui a trait au cadre de vie se répartissent en trois catégories: pornographie, violence conjugale et agressions sexuelles.

Pour ce qui est du dossier de la pornographie, le Service consult-action a travaillé à la sensibilisation des groupes à ce phénomène en abordant la problématique générale, les manifestations, les aspects juridiques et les conséquences sur la vie des femmes. Cette sensibilisation s'est effectuée au moyen de sessions d'animation. Le guide d'animation concernant la pornographie, rédigé par le Service consult-action, a servi d'outil de base lors de ces sessions.

Par ailleurs, l'organisation du colloque régional de Matane et un soutien technique à la présentation d'une conférence sur la pornographie ont constitué deux événements de sensibilisation qui ont demandé aux agentes de recherche de ces régions un travail de support important .

Les autres activités de sensibilisation ont pris la forme d'envois de documentation, d'envoi du guide d'animation, de prêt de matériel audiovisuel et de l'ensemble-photos dans toutes les régions. Une grande partie des demandes de cet ordre ont été traitées par la coordonnatrice du dossier pornographie.

En ce qui concerne la seconde catégorie d'interventions du Service consult-action dans le dossier du cadre de vie, à savoir la violence conjugale, les activités réalisées ont essentiellement été les suivantes: rencontres de structuration de maisons d'accueil et d'hébergement, rencontres d'intervenantes sur la problématique des femmes violentées en vue de développer une concertation entre les ressources, consultations auprès des maisons d'accueil et d'hébergement au moment de la sortie de la politique d'aide aux femmes violentées mise de l'avant par le ministère des Affaires sociales.

Pour ce qui est de la dernière catégorie d'interventions dans le dossier cadre de vie, celle de la violence faite aux femmes et des agressions sexuelles, les activités ont été les suivantes: réponse à des demandes d'individues victimes d'agressions sexuelles (viol, harcèlement) ou d'intervenantes désireuses de connaître les ressources et les démarches à entreprendre dans de telles situations ou encore intéressées à obtenir de l'information sur la problématique de la violence et de l'inceste.

Enfin, des rencontres ainsi que des consultations téléphoniques ont été suscitées par l'organisation de l'événement « La nuit les femmes sans peur ».

3.2 Actions statutaires des services

3.2.1 Interventions en regard du plan d'action gouvernementale sur les communautés culturelles

Le Conseil a continué le programme élaboré il y a deux ans et poursuivi les objectifs consignés dans le plan d'action à savoir l'identification des besoins des femmes immigrantes et les attentes de cette clientèle face aux services offerts par le Conseil.

Quarante-trois groupes, associations et comités ont participé à des rencontres organisées par le Service consult-action.

Ces rencontres ont permis d'établir des mécanismes de collaboration. Deux comités se sont formés dont un concernait la préparation à la participation des femmes immigrantes au Forum sur la question économique. Ce comité a rédigé un document sur l'apport de la population féminine à l'économie québécoise.

Durant l'année, l'agente de recherche chargée du dossier au sein du Service consult-action a surtout joué un rôle de soutien à l'organisation; elle a donné des sessions de formation, consolidé la crédibilité du Conseil du statut de la femme et du Service dans le milieu, systématisé des modes de collaboration et agit comme agente de liaison.

L'agente de recherche a également répondu aux diverses demandes en provenance des femmes immigrantes. Ces demandes ont porté sur les sujets suivant: information générale sur la situation des femmes immigrantes, sources de financement, renseignements sur les règlements généraux, violence, droit de la famille, travail, colloques. Ces demandes provenaient d'individues (étudiantes en majorité), de groupes, d'associations du milieu, d'organismes publics ou para-publics et de groupes à vocation internationale. Le Conseil a également répondu à six demandes d'appui en provenance de groupes ou d'individues.

Enfin, une représentante du Conseil du statut de la femme a siégé au comité *ad hoc* du CIPACC sur la condition féminine.

3.2.2 Instruments d'animation

Le Service de l'information a réalisé et produit un ensemble-ressources sur la condition féminine. Cet outil d'information est destiné à un usage interne seulement, quoique disponible pour consultation sur place. Il a été spécialement conçu pour répondre aux besoins des agentes de recherche du Service consult-action. Les thèmes abordés sont: travail, santé, famille, socialisation et violence. Diverses démarches ont été entreprises en vue d'assurer la mise à jour, la survie et l'accessibilité de ce répertoire qui constitue actuellement une volumineuse banque de données sur la condition des femmes.

Le Service consult-action a produit quant à lui divers instruments d'animation visant à répondre à ses besoins: un guide d'animation concernant la pornographie, un canevas d'animation des divers ateliers du Forum sur la question économique, des outils concernant la politique familiale et l'orientation des filles.

3.2.3 Répertoire des groupes de femmes

Au cours de l'année 1983-1984, le Service consult-action a procédé, comme par les années passées, à la révision du répertoire des groupes de femmes. Ce dernier se présente sous la forme de onze fascicules régionaux. Chaque fascicule dresse en première partie, la liste des associations provinciales, en seconde partie, celle des associations régionales et offre en troisième partie, un regroupement par thème de ces associations.

3.2.4 Structuration de groupes et formation de réseaux

Le Service consult-action a répondu au cours de l'année à près de quatre cents demandes de structuration de groupes de femmes. Il s'agit d'une activité importante du service puisqu'elle permet de briser le silence et l'isolement des femmes et de réaliser des modifications concrètes de leurs conditions de vie.

Les interventions du Service consult-action dans ce domaine ont eu pour objectifs: d'aider les groupes à définir leurs orientations et leurs objectifs; d'élaborer les modalités de fonctionnement interne des groupes; de travailler à résoudre les problèmes de financement; d'assurer un statut juridique au groupe.

Les interventions auprès de groupes nouveaux ou peu structurés sont particulièrement nombreuses, compte tenu du fait que ces groupes en formation ont des besoins de structuration. Il reste que ce n'est pas là une règle. Beaucoup de groupes ayant déjà largement fait leurs preuves ont été rejoints, sur la question du financement plus particulièrement. De plus, les agentes de recherche affectées à des clientèles plutôt qu'à des territoires géographiques (les associations provinciales et les femmes immigrantes) ont aussi été amenées à réaliser avec ces clientèles de nombreuses interventions de structuration.

Les types d'interventions réalisées auprès des groupes sont, à titre d'exemple, des sessions de formation sur l'utilisation des médias, sur le travail de groupe et l'évaluation ou sur la relation d'aide et l'animation. Plusieurs agentes de recherche ont travaillé avec les centres de femmes à l'occasion d'un colloque afin de les aider à identifier les enjeux et à organiser un suivi. D'autres agentes ont réalisé des interventions de structuration avec des maisons d'hébergement et une agente a collaboré à la mise sur pied d'une association à caractère provincial.

Le Service consult-action s'est également impliqué dans la formation de réseaux. Ces réseaux sont de plusieurs ordres: réseaux de groupes de femmes constitués en tables régionales de concertation ou en comités *ad hoc*; réseaux d'intervenantes appartenant à divers organismes à caractère public; réseaux de circulation de l'information; réseaux de contacts entre les organismes d'une même région.

Plusieurs agentes de recherche ont en effet assuré ou soutenu le fonctionnement de tables régionales de groupes de femmes dans leur région. Ces tables réunissaient soit des groupes divers, soit uniquement des groupes de services, des maisons d'hébergement ou des centres de femmes. L'aide apportée au fonctionnement de ces tables nécessite diverses démarches d'organisation, de soutien technique et d'animation.

Par ailleurs, chaque agente de recherche entretient des contacts réguliers avec des intervenantes dans le cadre de son travail lié à des dossiers spécifiques.

Dans plusieurs régions, des rencontres ont été organisées avec les répondantes à la condition féminine des CRSSS et dans certains cas, avec les répondantes des divers établissements du réseau des Affaires sociales. Un lien a été assuré avec le bureau de la répondante à la condition féminine du ministère des Affaires sociales.

Des rencontres semblables ont été proposées par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, un lien avec le bureau de la répondante à la condition féminine et ce ministère étant déjà en place.

Dans certaines régions, les agentes de recherche ont participé à des rencontres avec diverses intervenantes en condition féminine (SEA, C.L.S.C., C.S.S., etc.) pour échanger sur les pratiques et les mandats respectifs.

Les activités liées à la constitution de réseaux de circulation de l'information, ont surtout pris la forme d'envois régionaux aux groupes de femmes et aux intervenantes et, dans certains cas, aux médias communautaires.

Il s'agissait de rendre accessible l'information que possèdent les unes et les autres dans une région ou de diffuser le plus largement possible l'information à laquelle l'agente de recherche a un accès privilégié.

Enfin, les agentes de recherche du Service consult-action ont entrepris des démarches de prise de contact avec des personnes nouvellement en poste, ou avec des groupes nouveaux ou récemment portés à leur connaissance. Dans les régions particulièrement vastes sur le plan géographique, l'agente de recherche a développé un réseau de contacts dans le but d'apporter des compléments aux services qu'elle pouvait offrir dans sa région.

Il est important de souligner que les interventions du Service consult-action, en ce qui concerne la formation de réseaux, sont de plus en plus marquées par le nombre grandissant de tables régionales de groupes de femmes (toutes catégories) et de tables de concertation de groupes spécialisés par secteur d'intervention (santé, travail, politique familiale, violence).

Il faut également noter l'accroissement marqué des activités de type réseau suscité par les ministères tels que celui des Affaires sociales, de l'Éducation, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

3.2.5 Réponse aux demandes et aux plaintes

Une partie importante du volume des demandes qui sont adressées au Conseil du statut de la femme sont traitées par le Service consult-action, soit en région, soit au bureau central de Montréal. Au cours de l'année financière, le Service consult-action a reçu:

— 2 289 demandes d'interventions reliées à des thèmes, à de l'animation, de la structuration de groupes ou de réseaux et à de l'instrumentation;

— 40 812 appels téléphoniques dont plus de la moitié ont été reçus à Montréal.

Durant la même période le Service a réalisé au moins:

— 1 227 rencontres avec les groupes de femmes;

— 1 232 envois postaux;

— 1 100 références à des ressources régionales ou à d'autres services du Conseil du statut de la femme.

Par ailleurs, le Service action-femmes a continué, comme par les années passées, à répondre aux demandes d'information des femmes concernant leurs droits.

Il les a particulièrement incitées à réclamer ces droits et encouragées à entreprendre les démarches nécessaires à la solution de leurs problèmes.

Les communications individuelles avec les femmes se font surtout par le biais du téléphone, mais le Service reçoit aussi des demandes d'information par courrier. Action-Femmes reçoit également des plaintes, explique aux femmes les recours adéquats et au besoin les achemine vers les services et les organismes compétents.

Au cours de l'année 1983-1984, le Service a traité 7 184 dossiers répartis comme suit:

— 6 754 demandes téléphoniques

— 430 lettres

De ce total, 555 plaintes ont été traitées, ce qui représente un accroissement de 47 % par rapport à l'année précédente.

Le Service a implanté au cours de l'année, un système de statistiques permettant de mesurer l'efficacité et la performance du service téléphonique. Selon les données recueillies, en moyenne 87 % des utilisatrices du Service ont été rejointes et leur accès au Service a été très satisfaisant puisqu'elles devaient en moyenne faire 1,72 appel avant de rejoindre une agente de renseignements.

Les femmes communiquent avec le Service action-femmes pour obtenir des renseignements touchant principalement les affaires juridiques, le travail et les affaires sociales. Le secteur des affaires juridiques représente à lui seul 54 % de l'ensemble des demandes d'information et les questions posées se rapportent surtout au droit de la famille.

Les sujets les plus fréquemment abordés dans ce domaine sont:

— le divorce et la séparation (939)

— le nom de la femme mariée (411)

— la pension alimentaire (27)

— la résidence familiale (262)

— les droits des conjoints de fait (234)

— le nom de l'enfant (214)

— les régimes matrimoniaux et le partage des biens (212)

— la séparation sur projet d'accord (174)

La mise en vigueur encore récente du nouveau droit de la famille et de nouvellles dispositions concernant la prestation compensatoire et la séparation de corps par consentement mutuel, ne sont pas étrangères au fait que le secteur des affaires juridiques vient toujours en tête de liste des demandes d'information des femmes.

Quant au secteur du travail, il représente 15 % des demandes totales d'information dont presque la moitié (432) concernent spécifiquement les règlements et lois régissant les congés de maternité, les prestations et allocations qu'ils rapportent et les pertes de privilèges qu'ils peuvent entraîner.

Les questions relatives à la réinsertion sur le marché du travail (119), la discrimination à l'emploi (104), les conditions de travail des employées syndiquées et non syndiquées, salaire, avantages sociaux, etc. (98) et les mises à pied (89), sont les autres sujets des demandes d'information de ce secteur.

Troisième en importance, le domaine des affaires sociales représente 12 % des dossiers traités. Les diverses allocations et prestations offertes par les gouvernements provincial et fédéral, telles les allocations familiales, l'aide sociale, la pension de vieillesse et les rentes suscitent de nombreuses questions. Elles ont fait l'objet de 414 demandes.

En outre, de nombreuses femmes aux prises avec des problèmes sociaux ou individuels (solitude, dépression, pauvreté, violence au foyer, conflits familiaux) ont fait appel au Service qui les a orientées vers diverses ressources communautaires capables de répondre à leur besoin — tels les centres de services sociaux et C.L.S.C., les centres de femmes, les maisons d'accueil et d'hébergement. Les femmes victimes de violence au foyer sont nombreuses à s'adresser au Service: on en dénombre plus de 100 qui ont téléphoné pour se renseigner sur leurs droits et pour obtenir de l'aide. D'autres questions portaient sur les méthodes de planification familiale et les arrêts de grossesse (39), sur des questions de santé et de maternité.

Enfin, le Service a reçu 729 appels concernant le Conseil du statut de la femme, ses services et les associations féminines, 148 demandes sur les communications, les loisirs et les sports et 83 demandes sur les problèmes liés à l'éducation.

Les 555 plaintes adressées au Service action-femmes au cours de l'année se répartissent principalement dans trois secteurs principaux: la discrimination au travail, les affaires juridiques et le sexisme dans les médias et la publicité. Le Service a analysé ces plaintes, expliqué aux plaignantes leurs droits les recours existants, et dans de nombreux cas, est intervenu pour les appuyer dans leurs démarches.

Les plaintes concernant le secteur du travail se chiffrent à 212. Toutes les questions entourant la grossesse et la maternité font l'objet de nombreuses plaintes: le retrait préventif, la mise à pied pour cause de grossesse, les irrégularités dans l'application du congé de maternité, la discrimination dans l'octroi des prestations de maternité, la perte de

droits au retour du congé. Par ailleurs, plusieurs femmes se sont adressées au Service parce qu'elles s'estimaient discriminées à l'emploi, soit lors de la sélection, de la mutation, de la mise à pied, soit dans leurs conditions de travail.

Quant aux plaintes dans le domaine des affaires juridiques, elles s'élèvent à 204. De ce nombre, 62 concernaient la qualité des services offerts par des professionnels et en particulier des avocats. Les femmes se plaignent fréquemment de n'avoir pas été correctement informées, de coûts d'honoraires trop élevés et d'insatisfaction générale vis-à-vis de l'avocat qui les représentait, ceci dans des causes de divorce et de séparation.

Le harcèlement sexuel fait aussi l'objet de nombreuses plaintes (42). L'inclusion de ce motif de discrimination dans la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que le fait que cette forme de discrimination soit de plus en plus discutée publiquement a contribué à sensibiliser les femmes au problème. Elles osent davantage dénoncer l'exploitation dont elles sont victimes. Le harcèlement sexuel au travail est de loin le plus fréquent mais on commence aussi à dénoncer le harcèlement dans les établissements d'enseignement.

Toujours dans le domaine des affaires juridiques, le Service est intervenu plusieurs fois auprès d'organismes pour que soit respecté le droit des femmes à utiliser leur nom de naissance. Ce sujet a fait l'objet de 13 plaintes. En outre, l'accessibilité au crédit a suscité 18 plaintes. Dans ce domaine, les femmes se plaignent en général qu'on exige que leur mari endosse un prêt ou qu'on leur demande de fournir des renseignements sur leur conjoint. Même des femmes jouissant d'une bonne situation financière semblent en butte à des obstacles pour obtenir des prêts personnels ou hypothécaires et des cartes de crédit. On a aussi enregistré plusieurs plaintes au sujet de diverses dispositions fiscales et des services de perception de pension alimentaire surtout à cause des délais dans le règlement d'un problème de perception.

Enfin, le sexisme dans la publicité et les médias a suscité 85 plaintes. Dans la plupart des cas, le Service est intervenu auprès de la compagnie ayant produit ou diffusé la publicité pour les sensibiliser aux différents aspects du sexisme, et pour les prier de retirer ou modifier leur publicité. De nombreuses réponses positives ont été obtenues.

L'étude de la clientèle d'Action-femmes révèle sensiblement le même profil que l'an dernier. La majorité est constituée de femmes (93 %) et 43 % d'entre elles ont entre 18 et 35 ans: 40 % des femmes travaillent au foyer alors que 37 % travaillent à l'extérieur à temps plein et 8 % à temps partiel. De toutes les femmes, 48 % sont mariées, 14 % sont célibataires et 21 % sont séparées ou divorcées.

Enfin, le Service a aussi participé à des activités d'information diverses pour informer les femmes sur différents sujets, en particulier dans le domaine du droit de la famille. Le personnel a donné 10 conférences, participé à 8 émissions de radio, 4 émissions de télévision et 3 colloques.

Des brochures sur les droits des femmes ont été révisées au cours de l'année dont la principale est *Mieux se séparer, mieux divorcer*, un document fournissant de l'information de nature juridique sur tous les sujets entourant la séparation et le divorce. Enfin, le Service a produit une nouvelle brochure en 1983-1984: il s'agit de *Comment entreprendre une séparation de corps sans avocat ou avocate*, qui explique comment préparer un projet d'accord dans le cadre de la nouvelle mesure de séparation sur consentement mutuel.

3.2.6 Gestion des documents administratifs

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, le Service de la documentation a fourni un soutien technique au système de gestion des documents administratifs du Conseil.

La phase d'implantation amorcée en 1982-1983, est achevée au terme de la présente année financière.

Un suivi technique destiné aux usagers est mis en application. Dans le cas du Conseil, il s'agit de coordonner les demandes des différents services producteurs de documents en vue d'un traitement informatique.

En 1983-1984, une vérification des dossiers a été effectuée dans les unités administratives. Un déclassement annuel ainsi que la mise à jour se font régulièrement selon les besoins.

3.2.7 Accessibilité à la documentation sur la condition des femmes

Au cours du présent exercice financier, le Service de la documentation a donné suite à 2 150 demandes provenant de chercheuses, chercheurs, étudiantes, étudiants, journalistes, groupes de femmes, organismes et institutions.

La réponse aux besoins de cette clientèle est facilitée par l'existence d'une collection documentaire sur la condition féminine que possède le Conseil. Le public peut ainsi bénéficier d'une documentation thématique composée d'environ 5 200 volumes, monographies ou rapports d'études. De plus, 300 revues, bulletins et périodiques, ainsi que des

dossiers de presse sur la condition féminine sont disponibles.

Le Service de la documentation a accueilli 653 personnes à la recherche de documents d'études sur la situation des femmes au Québec. C'est la population de la région de Québec qui en est la principale bénéficiaire.

Au niveau de l'exploitation de la collection documentaires du Service par la clientèle interne, soit les Services de recherche, information, consultaction à Montréal et dans les régions, ainsi que par la clientèle intra-gouvernementale, soit le Secrétariat général à la condition féminine et les différents bureaux des répondantes en la matière dans les ministères, le Service a enregistré un volume de circulation des documents qui s'élève à 1 039 demandes au cours de l'exercice 1983-1984.

À l'intention des membres du Conseil, du personnel, des services et des comités, le Service de la documentation a élaboré des profils d'intérêts autour des thèmes suivants: le travail et les nouvelles technologies, les relations de travail, la sécurité du revenu, les politiques familiales, sociales et économiques selon les orientations générales fixées par le Conseil.

En 1983-1984, le Service a contribué à l'organisation du Forum sur la question économique en fournissant de l'aide aux chercheuses en matière de documentation. Il a aussi produit une bibliographie se rapportant aux différents thèmes des ateliers du forum. Ce document, disponible au public, fait partie de la série de documents de travail que le Conseil a publiée à l'occasion de cet événement.

3.2.8 Accessibilité à des conférencières

Le Conseil du statut de la femme dispose d'une des plus importantes banques de conférencières offertes au public.

Le Service de conférences qui est rattaché au Service de l'information offre un éventail de personnes-ressources pouvant informer les femmes sur toute question touchant la condition féminine.

Au cours de l'exercice 1983-1984, le Service a accepté l'invitation de 47 groupes qui avaient sollicité une conférencière.

Cependant, 17 demandes ont dû être refusées. Les raisons qui ont motivé ces refus sont les suivantes: dans la majorité des cas, la demande a été faite trop tard, ne laissant pas un délai suffisant pour déléguer une conférencière; certaines demandes ne concernaient pas les dossiers du Conseil, par exemple, le marathon de Terry Fox; deux demandes concernaient les lois provinciales et originaient d'une autre province, les lois variant d'une province à l'autre, aucune conférencière n'a été déléguée dans ces cas.

3.2.9 Relations avec les médias

Dans le cadre de ses activités quotidiennes, le Service de l'information est continuellement sollicité par des journalistes à la recherche d'information. Au cours du présent exercice financier, quelque 384 journalistes et recherchistes se sont adressés au Conseil. De ce nombre, environ 200 demandes d'information provenant de journalistes étaient reliées au Forum sur la question économique.

3.2.10 Service de prêt de documents audiovisuels

Le Service de l'information met à la disposition des groupes ou des individus une trentaine de documents audiovisuels. Les personnes désireuses de visionner ces documents peuvent bénéficier d'un prêt à court terme, soit une dizaine de jours ou encore d'un prêt à long terme s'échelonnant sur une période maximale d'un an, avec possibilité de renouvellement.

Au cours de l'année, un feuillet de directives portant sur les diverses catégories de magnétoscopes a été produit en vue d'aider les usagères et usagers du Service de prêt des documents audiovisuels à se procurer les appareils compatibles avec les cassettes empruntées.

La liste des documents ayant fait l'objet d'un prêt, le nombre d'emprunts et le type de clientèle se présentent tels que suit:

Prêts à court terme:

Diaporama	Nombre	Clientèle
T'es rien qu'une fille ou le sexisme à l'école	11	Individus, écoles
Les femmes dans la fonction publique	4	Individus, ministères ou organismes
Le Sexe à piles	36	Individus, C.L.S.C., cégeps, écoles, ministères
Un bon conseil	6	Individus, écoles
Hey, you woman	34	Individus, C.L.S.C., cégeps, écoles, C.C.C.S.F., Comité contre la pornographie, Centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, regroupements de femmes
Pour vrai t'es enceinte	5	Collèges, Publi-Femmes

Diaporama	Nombre	Clientèle
Violence et pornographie	31	Individus, C.L.S.C., cégeps, S.P.I.I.Q., Centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, regroupements de femmes, Maison des femmes des Bois-Francs
Vire-Vie	2	Individus
Un bébé tout neuf	119	Individus, C.L.S.C., cégeps, écoles, ministères ou organismes, garderies, commissions scolaires, comités de femmes, Y.W.C.A., Cercles de fermières
Pour moi, une fille, c'est...	11	Individus, C.L.S.C., écoles, Université Laval
L'autre moitié du monde (série de 16 numéros)	19	Individus, C.L.S.C., collèges, universités, hôpitaux, Vidéo-Femmes
Après coup	25	Individus, C.L.S.C., cégeps
La santé des femmes	8	Individus, centres de santé des femmes
Le sexisme... sexiste pas?...	6	Individus, polyvalentes
Coûte que Coûte	112	Individus, C.L.S.C., cégeps, fédérations, polyvalentes, ministères, Vidéo-Femmes, Centre d'emploi du Canada, Carrefour des femmes, Office de la langue française, Centre d'éducation aux adultes, hôpitaux, C.S.S.T., Cercles de fermières, associations de femmes collaboratrices, Maison des femmes, Info-travail/info-études
Louise et Murielle Jubinville, quincaillères	4	Individus, polyvalente, Info-travail/info-études
Gertrude Guay-Véronneau, productrice agricole	4	H.E.C., Info-travail/info-études, associations de femmes collaboratrices
Amanda Goodwin, conseillère en finance	11	S.C.H.L., Info-travail/info-études, C.L.S.C., associations de femmes collaboratrices, centres de services sociaux
Jacqueline Boutin-Veilleux, travailleuse au noir	5	H.E.C., C.L.S.C.
Kit de pornographie	8	C.L.S.C., avocate, journalistes
Prêts à long terme:	15	Individus, polyvalentes, associations de femmes collaboratrices, S.P.I.I.Q., l'Escale pour Elle

3.2.11 Journée internationale des femmes

Le 8 mars requiert chaque année la participation de plusieurs employées du Conseil. L'objectif est d'offrir aux femmes qui en font la demande, une aide technique dans la préparation et la célébration de cette journée.

Parmi les activités réalisées, mentionnons: la production et la distribution auprès des groupes de femmes d'une affiche conçue spécialement dans le cadre du 8 mars, la production d'un numéro spécial de *La Gazette des Femmes* articulé autour de la situation économique des femmes, l'émission de deux communiqués de presse, la participation à des réunions d'information et kiosques d'exposition en qualité de personnes-ressources, l'animation d'ateliers, un service de référence et d'aide en matière de documents audiovisuels.

Par ailleurs, le Service consult-action a comme chaque année répondu aux nombreuses demandes des groupes de femmes qui désiraient célébrer la Journée internationale des femmes. À cette occasion, les interventions du Service consult-action ont été les suivantes:

— organisation des activités en termes de structuration de groupes;

— organisation des activités en termes de support à l'acquisition des moyens techniques et matériels pour les réaliser;

— animation d'ateliers, présentation de vidéos et de conférences.

Une grande variété de thèmes ont été abordés dans le cadre des activités du 8 mars; suite au

forum, beaucoup de celles-ci ont porté sur les questions économiques.

Des groupes de femmes surtout, des comités *ad hoc* de femmes, des intervenantes, des groupes populaires, des comités de condition féminine de syndicats ont constitué la clientèle visée. Il y a eu également un bon nombre d'interventions menées auprès de femmes dans les ministères qui ont organisé un 8 mars dans leur milieu de travail.

Les activités du 8 mars ont suscité des interventions qui relevaient largement de la structuration de groupes. Le Service est intervenu avec des comités organisateurs inter-groupes ou inter-organismes.

Les interventions les plus nombreuses ont été des consultations téléphoniques pour assurer une grande partie du travail d'information sur tous les aspects du 8 mars, d'identification des ressources, de concertation et de coordination.

Les rencontres ont eu lieu avant le 8 mars avec les comités organisateurs pour préparer les activités et le 8 mars (ou le 6 mars) pour agir comme personne-ressource.

3.2.12 Publication de *La Gazette des Femmes*

Les dossiers publiés dans *La Gazette des Femmes* cette année ont pour la plupart traité de questions économiques. Ils visaient à faire prendre conscience de la réalité vécue par les femmes âgées: « Âgées et pauvres, un destin que les femmes refusent »; à examiner la situation présente de certains groupes de travailleuses: « Les travailleuses au pourboire dans le jus »; ou à s'interroger sur l'avenir: « Le virage technologique se prend au masculin ». Un numéro présentait un compte rendu du Forum sur la question économique organisé par le Conseil à l'automne 1983: « Le premier vrai forum sur l'économie ». Le dernier numéro de l'année proposait un reportage-fiction sur l'apport économique des femmes, apport invisible et occulté dans la comptabilité officielle de la production économique. Par le jeu d'une grève fictive de toutes les femmes, les lectrices et lecteurs étaient appelés à prendre conscience des conséquences d'un arrêt de la production chez la moitié de la population. Enfin, un seul dossier ne touchait pas directement à l'économie: « Variations sur le thème de la famille » proposait une analyse de l'évolution de la famille nucléaire.

En raison de compressions budgétaires, *La Gazette des Femmes* a réduit ses parutions à 6 numéros mais a augmenté le nombre de pages de 28 à 36. Cette mesure a demandé un réaménagement de la présentation visuelle du magazine. Celle-ci n'avait pas été modifiée depuis la création de la *Gazette* en 1979. Le caractère de certaines chroniques a été grossi pour en faciliter la lecture. De plus, les thèmes de ces chroniques ont été précisés. La *Gazette* offre maintenant une image rafraîchie qui colle mieux à l'actualité de la condition féminine.

Le tirage de *La Gazette des Femmes* s'établit comme suit:

— Vol. 5, no 1 49 000
— Vol. 5, no 2 53 000
— Vol. 5, no 3 30 000 (baisse due au réabonnement)
— Vol. 5, no 4 31 000
— Vol. 5, no 5 32 000
— Vol. 5, no 6 50 000 (numéro spécial du 8 mars)

IV Quatrième partie

4.1 Relations publiques du Conseil du statut de la femme

4.1.1 Représentations en commission parlementaire et conférences de presse

16 juin 1983

Conférence de presse dévoilant les récipiendaires des Prix Éméritas-Déméritas 1983. Le Prix Déméritas est attribué à la publicité jugée la plus sexiste, alors que le Prix Éméritas est décerné à la publicité qui brise le mieux les stéréotypes sexistes.

25 août 1983

Madame Claire Bonenfant, présidente du Conseil du statut de la femme, accompagnée de membres du Conseil, annonce la tenue d'un forum portant sur la question économique qui aura lieu les 29 et 30 octobre, au Palais des congrès à Montréal. Elle en dévoile le thème ainsi que les objectifs.

28, 29 et 30 septembre 1983

Communication de madame Claire Bonenfant, présidente du Conseil du statut de la femme, devant la Commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur la fonction publique.

3 octobre 1983

Communication de madame Claire Bonenfant, présidente du Conseil du statut de la femme, à l'occasion du lancement des audiences publiques sur le mode de scrutin.

1er mars 1984

Présentation du mémoire du Conseil du statut de la femme à la Commission parlementaire concernant le projet de loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

4.1.2 Allocutions de la Présidente

Au cours de l'exercice financier, la présidente du Conseil du statut de la femme, Claire Bonenfant, a prononcé quinze allocutions devant des publics fort diversifiés et ce, sur des sujets très variés. Madame Bonenfant participait, soit comme présidente, soit comme conférencière invitée aux événements suivants:

9 avril 1983

Colloque « Dialogues de femmes d'ici et d'ailleurs », organisé par la Confédération des associations linguistiques et culturelles du Québec. Le titre de l'exposé: « Solidaires et non plus solitaires ».

12 avril 1983

Conférencière lors du congrès des relations industrielles de l'Université Laval tenu à Québec. Le titre de l'exposé: « Une réforme du Code du travail doit tenir compte des femmes ».

1er mai 1983

Conférencière à l'occasion de la fête des mères devant le Cercle de Fermières de la région de Portneuf. Le titre de l'allocution: « Femmes, famille et politique familiale ».

5 mai 1983

Conférencière lors du colloque de la F.T.Q. à Montréal. Le titre de l'allocution: « Réduction du temps de travail et partage de l'emploi ».

7 mai 1983

Conférencière lors du congrès régional de la Société nationale des Québécois du Saguenay/Lac Saint-Jean. Le titre de l'exposé: « Le rôle des femmes dans la société québécoise: aujourd'hui comme hier, celui de défricheuses ».

9 mai 1983

Conférencière à la réunion des associations provinciales. Le titre de l'exposé: « Bilan des activités du Conseil du statut de la femme, 1982-1983 ».

23 mai 1983

Conférencière dans le cadre d'une tournée régionale en Gaspésie. Le titre de l'exposé: « Le Conseil du statut de la femme et ses services ».

25 août 1983

Conférence de presse annonçant la tenue du Forum sur la question économique.

3 octobre 1983

Participation au lancement des audiences publiques sur le mode de scrutin. Le titre de la communication: « Un mode de scrutin plus équitable ».

5 octobre 1983

Conférencière dans le cadre d'une rencontre avec le groupe Les Loisirs au féminin de Sainte-Foy. Le titre de l'allocution: « Évolution de la femme au Québec à travers le droit de la famille ».

9 octobre 1983

Conférence devant la Jeune Chambre de Loretteville. Le titre de l'exposé: « Forum sur la question économique ».

22 octobre 1983

Conférencière à l'occasion du 9e congrès de la Fédération des C.L.S.C. du Québec. Le titre de l'exposé: « Les croqueuses de pilules ».

29 octobre 1983

Conférencière lors de l'ouverture du Forum « Les femmes: une force économique insoupçonnée ».

26 novembre 1983

Conférencière devant les étudiantes et étudiants de la Westmount High School dans le cadre de la conférence « Women and Power: making a difference ». Le titre de l'exposé: « Femmes et politique ».

3 décembre 1983

Conférencière lors du forum organisé par les associations de comtés du Parti Québécois de la Peltrie et de Jean-Talon. Le titre de l'allocution: « Les relations de travail au Québec ».

4.1.3 Allocutions du personnel du Conseil du statut de la femme

3 mai 1983

Conférence sur le nouveau droit de la famille.

4 mai 1983

Conférence sur les régimes de rentes et les pensions.

9 mai 1983

Conférence sur la politique familiale et sur les dossiers du Conseil du statut de la femme.

11 mai 1983

Animation d'un atelier sur le travail.

13 mai 1983

Conférence sur les régimes de rentes et les pensions.

17 mai 1983

Conférence sur le nouveau droit de la famille.

19 mai 1983

Conférence sur les peurs des femmes.

20 mai 1983

Conférence sur les principaux dossiers du Conseil du statut de la femme.

8 juin 1983

Conférence sur l'écriture au féminin.

9 et 16 juin 1983

Conférence sur le nouveau droit de la famille.

22 juin 1983

Conférence sur la publicité sexiste.

1er août 1983

Conférence sur le Conseil du statut de la femme et ses services de même que sur le nouveau droit de la famille.

30 août 1983

Conférence à la Journée pédagogique métropolitaine de l'enseignement professionnel à Montréal.

11 octobre 1983

Conférence sur le programme Pareille, pas pareils.

3 novembre 1983

Conférence sur la structure du Conseil du statut de la femme et de son lien avec le Gouvernement.

3 et 10 novembre 1983

Conférence sur la pornographie et la violence.

21 novembre 1983

Conférence sur la publicité sexiste.

24 novembre 1983

Conférence sur les nouvelles technologies et la réinsertion sur le marché du travail.

25 janvier 1984

Conférence sur les professions gagnantes.

14 février 1984

Conférence sur l'accessibilité au crédit.

27 et 29 février 1984

Conférence sur les dossiers du Conseil du statut de la femme.

28 février 1984

Conférence sur le Conseil du statut de la femme et son rôle.

4 mars 1984

Conférence sur la publicité sexiste.

8 mars 1984

Participation à titre de personne-ressource à des ateliers portant sur les nouvelles technologies, le temps partiel et les perspectives de travail pour les jeunes.

Conférence sur le nouveau droit de la famille.

Conférence sur les femmes et l'économie.

10 mars 1984

Conférence sur les changements technologiques.

24 mars 1984

Conférence lors du Colloque sur l'économie et l'emploi.

4.1.4 Participation à une série télévisée

En collaboration avec le ministère des Communications, le Service de l'information a coordonné et trouvé des ressources pour une série télévisée.

Cette série d'entrevues télédiffusées par le réseau Télé-Capitale s'inscrivait dans le cadre des émissions *Pour elle et lui* et *Citoyens avertis*. Les sujets abordés ont été les suivants: la production domestique, la publicité sexiste, les programmes d'égalité en emploi, les régimes matrimoniaux, la séparation et le divorce, la séparation avec projet d'accord sans avocate et le Service action-femmes. Ces émissions ont pu être visionnées du début décembre à la mi-janvier.

4.1.5 Communiqués de presse

7 avril 1983

La présidente du Conseil du statut de la femme au colloque « Dialogues de femmes d'ici et d'ailleurs »: « Solidaires et non plus solitaires ».

12 avril 1983

Une réforme du Code du travail doit tenir compte des femmes.

14 avril 1983

Les femmes et la crise de l'emploi; analyse des politiques gouvernementales.

15 avril 1983

Le fisc et les travailleuses et travailleurs au pourboire.

25 avril 1983

Dans la restauration: le pourboire obligatoire.

26 avril 1983

La semaine des secrétaires: la reconnaissance d'une juste ambition.

9 mai 1983

Répertoire des productions audiovisuelles sur la condition féminine.

11 mai 1983

La présidente du Conseil du statut de la femme dans la région Gaspésie/Bas Saint-Laurent.

3 juin 1983

Les services de garde à l'enfance: un service public.

16 juin 1983

Prix Éméritas-Déméritas 1983

7 juillet 1983

Les maisons d'accueil pour femmes en difficulté: plutôt une politique d'ensemble qu'une directive isolée.

19 août 1983

Le Conseil du statut de la femme appuie l'Union internationale des ouvrières du vêtement pour dames.

24 août 1983

Avis de convocation. Conférence de presse sur le Forum sur la question économique.

25 août 1983

Forum sur la question économique.

25 août 1983

Forum sur la question économique: toutes les femmes de votre région sont concernées.

20 septembre 1983

Les femmes: une force économique insoupçonnée (communiqué destiné à la presse ethnique).

30 septembre 1983

Face à la maternité: le droit de choisir revient aux femmes.

3 octobre 1983

Un mode de scrutin plus équitable.

6 octobre 1983

Un millier de femmes.

7 octobre 1983

Forum sur la question économique: le Conseil du statut de la femme n'accepte plus d'inscriptions.

27 octobre 1983

Un millier de femmes inscrites au Forum sur la question économique.

27 octobre 1983

Forum sur la question économique: *Coûte que Coûte*.

29 octobre 1983

Forum sur la question économique: « Changeons les règles du jeu ».

13 décembre 1983

Le Conseil du statut de la femme est solidaire des travailleuses de la F.T.Q. « Être nommées au lieu d'être avalées par le masculin ».

15 février 1984

Des outils d'animation pour le 8 mars 1984

21 février 1984

Le Conseil du statut de la femme à Rimouski.

23 février 1984

La Gazette des femmes prépare le 8 mars

5 mars 1984

Le projet de loi 42 est peu adapté aux caractéristiques de l'emploi féminin.

5 mars 1984

La ménopause et les femmes.

7 mars 1984

Le Regroupement des femmes dont les maris sont décédés d'accident de travail ou d'amiantose devant la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 42.

30 mars 1984

Plaintes de harcèlement sexuel: six femmes de Port-Cartier demandent des audiences publiques à la Commission des droits de la personne.

4.1.6 Participation à des activités hors Québec

3 et 4 juin 1983

Madame Bonenfant participe au Congrès de la Fédération des femmes canadiennes-françaises qui se tient à Ottawa.

30 juin, 1er, 2 et 3 juillet 1983

Une membre du Service de l'information participe à la conférence: « Les femmes et les mots » tenue à Vancouver.

13, 14 et 15 octobre 1983

Une membre du Service de l'information participe à un colloque organisé par l'Université d'Alberta et portant sur les femmes et le droit.

23 au 27 octobre 1983

Madame Bonenfant participe à la rencontre annuelle des présidentes des conseils du statut de la femme à Edmonton. Cette rencontre est organisée par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

1er et 2 novembre 1983

Madame Bonenfant participe à la conférence fédérale des groupements féminins à Ottawa organisée par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

12 au 21 décembre 1983

Une membre du Service de l'information participe à une rencontre organisée par l'Unesco et qui se déroule à Lisbonne au Portugal. Le thème abordé lors de cette rencontre était les femmes et la politique.

4.2 Productions du Conseil du statut de la femme

4.2.1 Secteur de l'information générale

Titre	Tirage
• Affiche « La voie des femmes, force créatrice »	5 000
• Affiche « Les femmes, une force économique insoupçonnée »	300
• Affiche « Pornographie et violence : les Québécoises se mobilisent »	650
• Dépliant « Action-femmes à l'écoute des Québécoises ».	7 000
• *Répertoire des productions audiovisuelles*	500
• *Répertoire des groupes de femmes régional*	entre 500 et 1 000
• *Répertoire des groupes de femmes provincial*	190
• *Rapport annuel 1982-1983*	500

4.2.2 Secteur de la santé

Titre	Tirage
• *Le féminisme en santé mentale : nouvelle thérapie ou vers d'autres pratiques de changement social*	350
• *Réflexions sur les mesures de rationnement imposées dans les services sociaux et leurs incidences sur la santé des femmes*	110
• *Répertoire des outils sur la condition féminine : la condition féminine : la santé*	25

4.2.3 Secteur du travail

Titre	Tirage
• *Mémoire présenté en Commission parlementaire concernant le projet de loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*	500
• *Commentaires relatifs au règlement modifiant le Réglement sur les normes de travail (section touchant le congé de maternité)*	50
• *Recommandations et commentaires concernant la Loi sur les normes de travail et les employées de maison*	50
• *Commentaires relatifs au projet de politique devant régir le travail à temps partiel dans la fonction publique*	325
• *Avis sur le projet de règlement du ministère de la Justice concernant les programmes d'accès à l'égalité en emploi*	50
• *La reclassification des employées de secrétariat ou la ténébreuses histoire d'une glissante moquette*	50
• *Les travailleuses et les travailleurs au pourboire dans la restauration et la loi fiscale*	521
• *Le travail à temps partiel : une mesure d'égalité en emploi*	300
• *Mémoire : modifier la Loi de l'aide sociale pour faciliter le retour au travail*	400
• *Répertoire des outils sur la condition féminine : le travail*	26

4.2.4 Dans le secteur de la famille

Titre	Tirage
• *Maman, papa et la loi*	50 000
• *L'amour, l'eau fraîche... et la loi*	12 000
• *Comment je m'appelle*	4 000
• *Mieux se séparer, mieux divorcer*	4 000
• *Comment entreprendre une séparation de corps par consentement mutuel sur projet d'accord sans avocate ou avocat*	3 500
• *Femmes et politique familiale*	1 600
• *Femmes et politique familiale : canevas de discussion*	600
• *Commentaires du C.S.F. sur le règlement portant sur les services de garde à l'enfance*	300
• *Mouvement Retrouvailles : historique, intervenants, problématique*	30
• *répertoire des outils sur la condition féminine : la famille*	25

4.2.5 Secteur de l'éducation et de la socialisation

Titre	Tirage
• *Projet adolescentes — rapport synthèse*	75
• *Projet adolescentes — rapport d'animation : les adolescentes et l'argent*	75
• *Projet adolescentes — rapport d'animation : les adolescentes et la sexualité*	75
• *Projet adolescentes — rapport d'animation : les adolescentes et la santé*	75

• *Commentaires du C.S.F. sur le livre blanc du MEQ intitulé : « La formation professionnelle des jeunes : propositions de relance et de renouveau »*	150
• *Doit-on abolir le diplôme d'études collégiales en secrétariat ou non ?*	200
• *Informations concernant le programme Pareille pas pareils*	1 000
• *Répertoire des outils sur la condition féminine : la socialisation*	14
• *Des outils pour l'action*	10

4.2.6 Secteur des questions économiques

Titre	Tirage
• Brochure-programme : *Les femmes, une force économique insoupçonnée*	5 000
• Document-synthèse : *Les femmes, une force économique insoupçonnée*	3 000
• Résumé des ateliers : *Les femmes, une force économique insoupçonnée*	2 020
• *Bibliographie sur la condition féminine*	1 600
• *La réforme des régimes de retraite : un enjeu important pour les femmes*	1 510
• *Les femmes et l'aménagement du temps de travail salarié*	1 432
• *L'emploi et les femmes*	1 432
• *Les femmes et la production sociale*	1 450
• *Les nouvelles technologies et le travail salarié des femmes*	1 432
• *Femmes et pouvoir*	1 450
• *Perspectives d'emploi pour les Québécoises dans la décennie 1980*	1 430
• *La réforme des pensions et son importance pour les femmes*	500
• *Deux hypothèses pour une réforme du régime des rentes du Québec favorable aux femmes*	100
• *Les réalités économiques actuelles*	35
• *Description et analyse des diverses mesures fiscales concernant les transferts entre conjoints*	50
• *Femmes et impôts*	300
• *Document-synthèse de la production domestique*	1 750
• *Les dessous domestiques de l'histoire*	1 300
• *La magie des mots ou l'art de nous faire avaler notre mission domestique*	1 250
• *Le temps de travail ménager sous le prisme et l'emprise du temps marchand*	1 250
• *Les politiques sociales et le travail domestique ou une liaison entre les femmes et l'État*	1 400
• Vidéo « *Coûte que Coûte*	
• Montage de 4 vidéos à partir de *Coûte que Coûte*	

4.2.7 Secteur cadre de vie

Titre	Tirage
• *La pornographie et l'érotisation de la violence*	100
• *Prise de contact avec le phénomène de la pornographie*	524
• *Réflexions pour une approche féministe de la pornographie*	300
• *Le cinéma X sur écran de silence*	300
• *Aperçu et portrait des actions et démarches entreprises dans le dossier pornographie dans diverses régions de la province*	100
• *Mémoire du C.S.F. sur le projet de Loi 109, loi portant sur le cinéma et la vidéo*	100
• *Répertoire des outils sur la condition féminine : cadre de vie*	14
• *Réflexion sur la sexualité*	300

V Cinquième partie

5. Orientations

L'année 1983-1984 constitue la dernière année de réalisation du plan triennal adopté par le Conseil du statut de la femme. Le prochain exercice financier sera consacré, dans sa première moitié, à l'élaboration de nouvelles orientations.

Certaines pistes émergent déjà: dans le domaine de la santé, l'exploration des implications juridiques, scientifiques et éthiques des nouvelles technologies concernant la reproduction humaine; dans le domaine économique, l'élaboration de politiques concernant divers aspects de la sécurité économique des femmes tels que les régimes de pensions et la réforme de la fiscalité.

Le contexte historique dans lequel se situera le travail du Conseil du statut de la femme revêt une importance particulière: la société québécoise est en effet arrivée au point où près de la moitié des femmes sont sur le marché du travail tandis que l'autre moitié demeure constituée de travailleuses au foyer. Cette situation exige du Conseil une réflexion particulière afin que les politiques qui seront adoptées répondent adéquatement aux besoins de ces deux groupes de femmes.

Par ailleurs, le Conseil devra faire un effort soutenu pour que les Québécoises de tous les milieux développent leurs connaissances et leurs habilités en ce qui a trait aux implications d'ordre économique de leur mode de vie. À ce titre, le Conseil se propose de rendre accessibles les recherches déjà réalisées sur la situation économique des femmes ainsi que les nouvelles études qui seront entreprises.

Les quelques orientations mentionnées ici ne constituent que des pistes de travail qui seront élargies et complétées au cours des premiers mois de 1984-1985.